

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Président :

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, May 14, 2014
Thursday, May 15, 2014

Le mercredi 14 mai 2014
Le jeudi 15 mai 2014

Issue No. 14

Fascicule n° 14

Third and fourth meetings on:

Subject-matter of those elements contained in
Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31,
An Act to implement certain provisions of the budget
tabled in Parliament on February 11, 2014
and other measures

Troisième et quatrième réunions concernant :

La teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30
de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution
de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le
11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND
TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput Cordy	Enverga Munson Nancy Ruth Segal
* Cowan (or Fraser) Eaton	Seidman Seth Stewart Olsen

* Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput Cordy	Enverga Munson Nancy Ruth Segal
* Cowan (ou Fraser) Eaton	Seidman Seth Stewart Olsen

* Membres d'office
(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 14, 2014
(29)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 4:14 p.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cordy, Eggleton, P.C., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (9).

In attendance: Sonya Norris and Sandra Elgersma, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its study of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

S.U.C.C.E.S.S.:

Queenie Choo, Chief Executive Officer.

AURAY Capital International:

Marc Audet, President and Chief Executive Officer.

The chair made a statement.

Ms. Choo and Mr. Audet each made a statement and, together, answered questions.

At 5:01 p.m., the committee suspended.

At 5:03 p.m., pursuant to rule 12-16 (1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

At 5:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 15, 2014
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 10:28 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 mai 2014
(29)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cordy, Eggleton, C.P., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth et Stewart Olsen (9).

Également présentes : Sonya Norris et Sandra Elgersma, analystes, Service d'information et de recherches parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

S.U.C.C.E.S.S.

Queenie Choo, directrice générale.

AURAY Capital international

Marc Audet, président et chef de la direction.

Le président ouvre la séance.

Mme Choo et M. Audet font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 1, la séance est suspendue.

À 17 h 3, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour que le comité puisse étudier un projet de rapport.

À 17 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 15 mai 2014
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 28, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cordy, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (9).

In attendance: Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its study of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

Employment and Social Development Canada:

Annette Ryan, Director General, Employment Insurance Policy.

Jean-François Roussy, Director, Employment Insurance Policy.

Laurent Quintal, Assistant Director, Strategic Policy;

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research.

Federally Regulated Employers — Transportation and Communications:

John Farrell, Executive Director.

Canadian Apprenticeship Forum:

Sarah Watts-Rynard, Executive Director.

The chair made a statement.

Ms. Ryan and Mr. Farrell each made a statement and, together with Mr. Roussy and Mr. Quintal, answered questions.

At 10:54 a.m., the committee suspended.

At 11:04 a.m., the committee resumed.

Mr. Rahman and Ms. Watts-Rynard each made a statement and, together, answered questions.

At 11:42 a.m., the committee suspended.

At 11:45 a.m., pursuant to rule 12-16 (1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

At 11:54 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cordy, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth et Stewart Olsen (9).

Également présente : Sonya Norris, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude de la teneur des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Emploi et Développement social Canada :

Annette Ryan, directrice générale, Politique de l'assurance-emploi;

Jean-François Roussy, directeur, Politique de l'assurance-emploi;

Laurent Quintal, directeur adjoint, Politiques stratégiques;

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches.

Employeurs des transports et communications de régie fédérale :

John Farrell, directeur administratif.

Forum canadien sur l'apprentissage :

Sarah Watts-Rynard, directrice exécutive.

Le président ouvre la séance.

Mme Ryan et M. Farrell font chacun une déclaration puis avec MM. Roussy et Quintal, répondent ensemble aux questions.

À 10 h 54, la séance est suspendue.

À 11 h 4, la séance reprend.

M. Rahman et Mme Watts-Rynard font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 42, la séance est suspendue.

À 11 h 45, conformément à l'article 12-16 (1)(d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour que le comité puisse étudier un projet de rapport.

À 11 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 14, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 4:14 p.m., to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27, and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 11, 2014, and other measures (topic: Division 20 of Part 6).

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, we have a quorum, and I declare the meeting in session.

[*Translation*]

Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia, chair of the committee. I will start by asking my colleagues to introduce themselves, starting on my left with the deputy chair.

Senator Eggleton: Art Eggleton, a senator from Toronto and deputy chair.

Senator Nancy Ruth: Nancy Ruth, a senator from Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman, from Montreal, Quebec.

The Chair: We are dealing with the subject matter of Division 20, Part 6 of Bill C-31.

Today we have two witnesses before us. We have agreed that Ms. Queenie Choo, Chief Executive Officer, S.U.C.C.E.S.S., will present first.

Queenie Choo, Chief Executive Officer, S.U.C.C.E.S.S.: Thank you, Mr. Chair. My name is Queenie Choo, CEO of S.U.C.C.E.S.S.

S.U.C.C.E.S.S. is the largest non-profit social service organization in B.C., and we have been in the immigrant surveying business for the last 41 years, covering a broad spectrum of settlement, language, employment services, family and youth, counselling, business and economic and community volunteer development services as well as seniors' care and housing. It is my pleasure to be invited to speak on the investor and entrepreneur immigration program today.

Immigrants play a significant role in building Canada and making essential contributions to Canada's economy and nationhood. As Canada enters into new and ever-changing

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier la teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (sujet : section 20 de la partie 6).

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, il y a quorum et je déclare la séance ouverte.

[*Français*]

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. Je demanderais d'abord à mes collègues de se présenter, en commençant par le vice-président, à ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président.

La sénatrice Nancy Ruth : Nancy Ruth, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le président : Nous étudions la teneur des éléments de la section 20, partie 6, du projet de loi C-31.

Nous recevons deux témoins aujourd'hui. Il a été convenu d'entendre d'abord Mme Queenie Choo, directrice générale, S.U.C.C.E.S.S.

Queenie Choo, directrice générale, S.U.C.C.E.S.S. : Merci, monsieur le président. Je m'appelle Queenie Choo et je suis directrice générale de S.U.C.C.E.S.S.

S.U.C.C.E.S.S. est le plus grand organisme de services sociaux sans but lucratif de la Colombie-Britannique. Il œuvre auprès des immigrants depuis 41 ans, offrant toute une gamme de services : aide à l'établissement, cours de langues, placement, consultation et aide à l'enfance et à la famille, création d'entreprise et développement économique, développement communautaire, bénévolat, et soins et logement des aînés. C'est un plaisir pour moi de venir vous parler aujourd'hui du programme d'immigration pour les investisseurs et les entrepreneurs.

Les immigrants jouent un rôle important dans la société canadienne par leurs contributions essentielles à l'identité nationale et de la prospérité économique du pays. Alors que le

economic environments within the global sphere and within its own borders, Canada has the challenge and opportunity to match its immigration policies to best meet the needs and priorities of our country.

To this effect, S.U.C.C.E.S.S. would like to offer 10 recommendations with three key guiding principles. The intent of these is to reflect policy recommendations for the economic immigration category as a whole, and to guide any future programs that are intended to attract immigrants, investors and entrepreneurs.

So S.U.C.C.E.S.S. believes the three guiding principles should be able to shape policy relating to economic immigration. The first one is that we believe in strengthening immigrant ties to Canada, which is important as an ingredient in promoting the successful settlement and integration of economic immigrants.

Second, immigration to Canada should support the building of Canada's economy and its nationhood.

Third, pathways to immigrant permanence should reflect Canada's current and future economic landscape.

Those are the three guiding principles.

The recommendation we hope to be considered will support this principle.

The first one: Establishing language and education requirements across economic immigration streams. It is essential that all economic immigrants have basic skills in one or both Canadian official languages and have the required level of education that will assist in their adaptation to new economic and business environments.

This is especially essential in making the appropriate and relevant business networks and to access corporate Canada.

Second, enhancing pre- and post-arrival settlement services for all economic immigrants is very important.

In order to successfully develop long-term attachment and investment in Canada, economic immigrants require access to settlement services pre and post-arrival in Canada, not only for themselves but also for members of their family.

Citizenship and Immigration Canada's settlement program currently provides newcomers with up-to-date information on essential topics that support all aspects of their adaptation and integration in Canada, and funding of this program should be maintained and enhanced to match current immigration policies.

Canada entre dans une ère économique nouvelle et en évolution constante, tant sur la scène internationale qu'à l'intérieur de ses propres frontières, il est confronté au défi — mais également à la possibilité — d'adapter ses politiques en matière d'immigration afin de mieux répondre aux besoins et aux priorités de notre pays.

À cet effet, S.U.C.C.E.S.S. propose 10 recommandations s'appuyant sur trois principes directeurs. L'intention est de faire concorder le tout avec les recommandations stratégiques pour la catégorie « immigration économique » dans son ensemble, et de guider l'élaboration de programmes futurs destinés à attirer des investisseurs et des entrepreneurs immigrants.

S.U.C.C.E.S.S. estime que la politique du Canada en matière d'immigration économique devrait reposer sur trois principes directeurs. Premièrement, il est essentiel de renforcer les liens que tissent les immigrants avec le Canada pour favoriser l'établissement et l'intégration efficaces des immigrants économiques.

Deuxièmement, l'immigration au Canada devrait contribuer à la prospérité économique et à l'identité nationale du Canada.

Troisièmement, les voies à suivre pour devenir résident permanent devraient concorder avec le paysage économique actuel et futur du Canada.

Ce sont là les trois principes directeurs.

Voici nos recommandations pour appuyer ces principes.

La première : établir des exigences en matière de langues et de formation dans toutes les filières d'immigration de la catégorie économique. Il est fondamental que tous les immigrants économiques possèdent les compétences de base dans l'une des langues officielles du Canada et le niveau de formation nécessaires pour être en mesure de s'adapter aux nouveaux contextes économique et commercial.

Ceci est particulièrement crucial pour tirer profit de réseaux d'affaires appropriés et pertinents et avoir accès aux milieux d'affaires canadiens.

La deuxième : il est très important d'améliorer les services d'établissement avant et après l'arrivée destinés à tous les immigrants économiques.

Pour développer un attachement solide au pays d'accueil et s'investir à long terme au Canada, les immigrants économiques doivent avoir accès à des services de soutien à l'établissement avant et après leur arrivée au Canada, non seulement pour eux-mêmes, mais également pour les membres de leur famille.

Le programme d'établissement de Citoyenneté et Immigration Canada offre aux nouveaux arrivants des renseignements à jour sur des sujets fondamentaux destinés à faciliter toutes les facettes de leur adaptation et de leur intégration au Canada; ce programme devrait, par conséquent, continuer d'être financé et être amélioré afin qu'il concorde avec les politiques actuelles en matière d'immigration.

Third, strengthen support for targeted education opportunities for immigrant entrepreneurs. Immigrant entrepreneurs require targeted support programs that provide essential information about Canada's economic and business environments and to help them access critical Canadian business networks. In order for these programs to keep pace with the ever-changing landscape of economic settlement, new pilot programs should be developed and tested in order to ensure they meet the current as well as the future needs of economic immigrants.

Fourth, we need to ensure that immigrant selection models match landing immigrants to the current and future economic environment in Canada.

Fifth, we need to consider ensuring Canada strengthens its strategies to attract and retain economic immigrants and their families. Immigration is often a multistage, multigenerational undertaking, and supporting immigrant children and spouses, and to some extent grandparents, to flourish and remain in Canada is key to medium- and long-term nation building.

Sixth, ensuring that all our economic immigrant programs align with Canada's current and future economic environments is vitally important. Canada's federal skill trace program and the new Start-up Visa Program and the Canadian experience class program directly matches immigrants to current and future economic environments.

The seventh recommendation is looking to ensure that temporary residents have equitable opportunities to achieve permanent status in Canada.

Eighth, ensure that programs that support entrepreneurs are also offered to immigrants who have become Canadian citizens and permanent residents on residing in Canada.

Going forward, we would like to suggest exploring and considering using future immigrant investor funds to achieve social and economic benefits in communities by creating programs similar to, for example, the Saskatchewan housing development program or targeted at economic development, like venture capital for the technology sector and job creation programs in B.C.

Last but not least, we would like to suggest the following elements be considered if government intends to reopen future immigrant investor programs: Have regular, annual outcome analysis of the benefit and cost of the program. Look at the impact of the program on local economies and markets. We need better research on that. The settlement outcome of investors should also be monitored and reviewed regularly. Canadian

Troisièmement, renforcer le soutien à des programmes de formation ciblés destinés aux entrepreneurs immigrants. Les entrepreneurs immigrants ont besoin de programmes de soutien ciblés qui leur procurent des renseignements de base sur le paysage économique et le milieu des affaires au Canada, ainsi que l'accès aux réseaux d'affaires canadiens fondamentaux. Pour que ces programmes demeurent adaptés au cadre évolutif de l'établissement économique, de nouveaux programmes pilotes devraient être élaborés et mis à l'essai afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels des immigrants économiques.

Quatrièmement, il faut s'assurer que les modèles de sélection permettent d'accueillir des résidents permanents qui répondent aux besoins dictés par la conjoncture économique actuelle du Canada.

Cinquièmement, il faut s'assurer que le Canada renforce ses stratégies visant à attirer et à retenir les immigrants économiques et leur famille. Étant donné que le processus d'immigration se déroule souvent en plusieurs étapes et qu'il est multigénérationnel, il est essentiel d'offrir du soutien aux enfants et aux conjoints des immigrants pour s'assurer qu'ils s'épanouissent et demeurent au Canada, et qu'ils s'intègrent ainsi au pays à moyen et à long terme.

Sixièmement, il est crucial de veiller à ce que tous les programmes destinés aux immigrants économiques soient adaptés au contexte économique actuel du Canada. La catégorie des travailleurs de métiers spécialisés du Canada, le nouveau Programme de visa pour démarrage d'entreprise et la catégorie de l'expérience canadienne permettent de sélectionner directement des immigrants possédant les compétences requises pour s'adapter au contexte économique actuel.

La septième recommandation est de s'assurer que les résidents temporaires ont des possibilités équitables d'obtenir le statut de résident permanent au Canada.

La huitième est de s'assurer que les programmes de soutien aux entrepreneurs sont également offerts aux immigrants devenus citoyens canadiens, ainsi qu'aux résidents permanents et autres résidents du Canada.

En prévision de l'avenir, nous proposons d'étudier la possibilité d'utiliser les fonds des futurs investisseurs immigrants pour assurer le bien-être économique et social des collectivités en créant des programmes similaires au programme de construction de logements sociaux de la Saskatchewan, ou des programmes ciblés de développement économique, comme les fonds de capital-risque pour les programmes de création d'emplois et du secteur de la technologie en Colombie-Britannique.

La dernière, mais non la moindre, est de demander au gouvernement de mettre en œuvre les mesures suivantes, s'il a l'intention de rouvrir des programmes d'immigration pour les investisseurs : procéder à l'analyse régulière des résultats annuels du programme afin d'en déterminer les avantages et les coûts; réaliser des études plus approfondies sur les retombées du programme sur l'économie et les marchés locaux; assurer le

requirements of investors should be aligned with other economic immigrants. Last but not least, the productive use of investor funds should be researched and monitored.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Marc Audet, President and Chief Executive Officer, AURAY Capital International: Honourable senators, today I will give you a clear view of the Federal Immigrant Investor Program termination. Thank you for inviting me to appear before the committee. My name is Marc Audet, and I am the President and CEO of AURAY Capital International, a subsidiary of Raymond Chabot Grant Thornton, specializing in residency and citizenship by investment programs.

I have been involved with the Canadian Immigrant Investor Program since 1995, mainly with the Desjardins Group, one of the largest financial institutions in Canada, where, together with my team, we recruited over 20,000 immigrant investors under the Quebec and federal Immigrant Investor Programs.

Considering that my intervention today is only for five or six minutes, I have prepared a binder that has been distributed to you. It contains additional supporting information on today's subject, which may serve as a reference for question period.

As requested, I am here today to speak to you about Bill C-31, Division 20 of Part 6, more specifically regarding its impact on the Federal Immigrant Investor Program termination and the future program for the Canadian economy.

In recent years, the Federal Immigrant Investor Program has undergone several changes. Since July 2011, it has ceased receiving any new applications. In February 2014, the Federal Immigrant Investor Program was abolished under the last budget.

From my perspective, having been involved in the Immigrant Investor Program for 20 years in Canada and in other countries, this decision makes no sense, mainly regarding the proposition to return all the inventory, and other stakeholders in this field share my position. This decision to put an end to the Federal Immigrant Investor Program can only be explained by faulty assumption and biased information on the Federal Immigrant Investor Program, its clientele and immigrant investor programs in general. The core of my submission consists of a series of facts that together support the previous claim.

Fact one: Investors have more options. From 1984 to 2009, more or less 15 countries were offering this type of program worldwide. Today, we have more than 30 countries involved in residency and citizenship program by investment. This boom in the immigrant investor program market was largely encouraged by Canada's moratoriums on its own programs, despite the great interest of investors in coming to Canada. Our American

suivi régulier des résultats en matière d'établissement des investisseurs; harmoniser les exigences du Canada visant les investisseurs avec celles qui sont imposées aux autres immigrants économiques; et finalement, réaliser des études et assurer le suivi de l'utilisation productive des fonds des investisseurs.

Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Marc Audet, président et chef de la direction, AURAY Capital International : Honorables sénateurs, aujourd'hui, je vais vous donner un portrait clair de ce que signifie la fin du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous. Je m'appelle Marc Audet et je suis président-directeur général d'AURAY Capital International, une filiale de Raymond Chabot Grant Thornton, spécialisée dans les programmes Résidence et citoyenneté par investissement.

Je m'occupe des programmes canadiens d'immigration des investisseurs depuis 1995, principalement auprès du Mouvement Desjardins. Moi et mon équipe avons recruté plus de 20 000 immigrants investisseurs en vertu des programmes d'immigration des investisseurs des gouvernements du Canada et du Québec.

Étant donné que mon intervention d'aujourd'hui durera cinq ou six minutes, j'ai produit un cahier, que l'on vous a remis. Celui-ci comporte des détails supplémentaires sur le sujet d'aujourd'hui et pourra servir de document de référence pour la période de questions.

Comme on me l'a demandé, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-31, section 20 de la partie 6, et plus particulièrement de son effet sur le Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral et sur l'économie canadienne.

Au cours des dernières années, le Programme d'immigration des investisseurs (PII) fédéral a subi plusieurs changements et, depuis juillet 2011, a cessé de recevoir toutes nouvelles demandes. En février 2014, le budget a aboli le programme.

De mon point de vue, ayant travaillé avec les programmes d'immigration des investisseurs pendant 20 ans au Canada et dans d'autres pays, cette décision n'a aucun sens. D'autres intervenants dans le domaine partagent aussi ce point de vue. La décision de mettre un terme au PII fédéral ne peut s'expliquer que par de fausses hypothèses et des renseignements erronés au sujet du programme lui-même, de sa clientèle et des programmes d'immigration des investisseurs en général. Le corps de mon mémoire consiste en une série de faits qui, pris ensemble, appuient l'énoncé précédent.

Fait un : les investisseurs ont plus d'options. De 1984 à 2009, environ 15 pays offraient ce type de programme. Aujourd'hui, plus de 30 pays participent à des programmes de résidence ou de citoyenneté par l'investissement. Cet essor du marché des programmes d'immigration des investisseurs a été largement encouragé par le moratoire du Canada sur ses propres programmes, malgré l'intérêt marqué des investisseurs à l'égard

neighbours are now the first beneficiaries of the government's recent announcements, and they observe an increasing demand with respect to their program, which resembles the Canadian investor program in offering residency before citizenship.

Fact two: The backlog claimed by CIC was in fact largely created by CIC's administrative decisions. The inventory of 20,000 files, meaning more or less 60,000 people, is mainly due to the way the program was managed by CIC as opposed to the program criteria being too easy to reach.

From 2003 to 2006, CIC was receiving an average of 1600 applications per year. In September 2006, CIC implemented a new procedure, the simplified application process called SAP, aimed to technically improve its efficiency. With this procedure, the investor only had to provide an application form and pay the fees, with no supporting documents and no prequalification required. The result is that the average number of applications received by CIC tripled.

In 2009, the market was informed that CIC was planning to increase the investment requirement from \$400,000 up to \$1 million in the near future, but this happened only in December 2010. This again doubled the number of applications, with an average of 10,000 files per year.

This demonstrates that, in fact, the program was not necessarily priced too low but rather that the administrative measures undertaken by CIC are the real source of the artificial increase in file inventory. The belief for all experienced stakeholders is that the number of serious files in the actual inventory, applicants that are qualified and still interested in pursuing, does not exceed 10,000 files, meaning a three-year backlog with the actual processing target.

Fact three: The positive economic impact of the FIIP has been demonstrated. The economic impact of the federal investor program has been considerable. In a study made by Analysis Group in 2010, it was estimated that the 2,500 immigrant investor families arriving to Canada each year, which is less than 3 per cent of the global admissions, generated on their own a net economic impact of nearly \$2 billion for Canada. Studies made by Citizenship and Immigration Canada in 2010, before revamping the program, and the one by Auguste Solutions in 2013 also concluded that the FIIP generates substantial cash inflows at very little cost for Canada. Also, unlike other programs, the Federal Immigrant Investor Program causes little or no concern with respect to security, economic or financial instability. Finally, there is absolutely no public study stating the opposite.

Fact four: Why would CIC stop the FIIP if it's so positive for Canada? Officially, the budget cited four main reasons for abolishing the immigrant investor program: the lower level of required investment versus other countries, the low proportion of

du Canada. Nos voisins américains sont maintenant les premiers bénéficiaires de l'annonce récente du gouvernement; ceux-ci observent une augmentation de la demande pour leur programme, qui ressemble à celui du Canada, en ce sens qu'il offre le statut de résident avant la citoyenneté.

Fait deux : les retards dans le traitement des demandes alléguées par CIC étaient en fait, dans une large mesure, attribuables à des décisions administratives de CIC. L'inventaire d'environ 20 000 dossiers est en grande partie lié à la façon dont CIC a géré le programme, et non pas à des critères trop peu exigeants pour l'admissibilité au programme.

De 2003 à 2006, CIC a reçu en moyenne 1 600 demandes par année. En septembre 2006, CIC a mis en place une nouvelle procédure, le processus de demande simplifié (PDS), dont le but était d'améliorer techniquement son efficacité. Désormais, l'investisseur n'avait qu'à présenter une demande et à payer les frais, sans pièces justificatives (aucune présélection requise). Le nombre moyen de demandes reçues par CIC a donc triplé.

En 2009, les intervenants du marché ont été informés que CIC prévoyait faire passer l'investissement requis de 400 000 \$ à 1 million de dollars, ce qui n'a été concrétisé qu'en décembre 2010. Cela a eu pour effet de faire doubler le nombre de demandes, qui est passé à une moyenne de 10 000 par année.

Ceci démontre en fait que le programme n'était pas nécessairement trop accessible, mais plutôt que les mesures administratives prises par CIC sont la véritable source de l'augmentation « artificielle » de l'inventaire de dossiers. Parmi les intervenants expérimentés, on croit que le nombre de dossiers « sérieux » (demandeurs qualifiés et souhaitant toujours donner suite à leur demande) dans l'inventaire actuel ne dépasse pas les 10 000 dossiers, ce qui se traduit par une attente de trois ans selon les cibles de traitement actuelles.

Fait trois : les effets économiques positifs du PII fédéral ont été démontrés. Les effets économiques du PII fédéral ont été considérables. Dans une étude réalisée en 2010, le Groupe d'analyse estimait que les 2 500 familles d'immigrants investisseurs qui s'établissaient au Canada chaque année (moins de 3 p. 100 des entrées mondiales) produisaient des retombées économiques nettes de près de 2 milliards de dollars pour le Canada. Les études réalisées par Citoyenneté et Immigration Canada en 2010, avant la restructuration du programme, ainsi que celle réalisée par Auguste Solutions en 2013, ont aussi conclu que le PII fédéral générerait des entrées de fonds substantielles à très peu de frais pour le Canada. En outre, contrairement à d'autres programmes, le PII fédéral ne suscite pratiquement aucune inquiétude en matière de sécurité ou d'instabilité économique ou financière. Enfin, absolument aucune étude publique ne dit le contraire.

Fait quatre : pourquoi CIC mettrait-il fin au PII alors que ce programme est si positif pour le Canada? Officiellement, le budget faisait état de quatre motifs principaux pour l'abolition du programme : le niveau plus faible des investissements requis par

immigrant investors retaining ties with Canada, the low contribution to Canada's economy, and lower levels of income taxes compared to other immigrant categories. These criticisms are unfounded. None of them is backed by strong evidence and, in some cases, the truth is the exact opposite. I have detailed my arguments for these four reasons in the attached binder.

The true reasons for the Federal Immigrant Investor Program's end are that since 2006 the administration of the program has not been optimal on both sides, the file reception and the use of funds by some provinces.

In conclusion, the government's intention to eliminate the current backlog by returning applications and refunding associated fees paid by the federal Immigrant Investor Program applicant will be a disaster for Canada's international credibility on immigration matters and generate several complaints and litigation. For instance, we have been informed that over 1,100 investors have already submitted a court case.

Moreover, terminating the federal Immigrant Investor Program will result in a major loss for all the participants — investors, participating provinces, Canadian immigration practitioners, facilitators, CIC, the Canadian economy and society.

Our recommendation: Since its inception, Canada's federal Immigrant Investor Program has been very profitable for our economy and society. It was recognized worldwide as a reference among other similar programs. Therefore, Canada should continue to offer a modern program that will serve as both a benchmark throughout the world and a positive and effective instrument for Canada's continued integration of quality immigrants and economic development.

To do so, my three recommendations are the following: If CIC does not change its approach to clearing the backlog, the concerned article in Bill C-31, Division 20 of Part 6, has to be amended in order to minimize the damage for all participants; there should be engagement in a collaborative process with facilitators to eliminate the current backlog of applications, following the global process described in my submission; and the initiation of a two or three-day structured discussion with different provincial economic organizations and also international immigration organizations on the future of the federal IIP, including considerations such as the desired trade-off between residence privileges and investment levels, the desired clientele for Canada, the available options of investment type and their associated economic impact, and the need for retention, integration, and other social measures. A task-force committee could then be put in place, as has been done in other countries, before implementing a new program.

rapport aux autres pays; la plus faible proportion d'immigrants investisseurs maintenant des liens avec le Canada; la plus faible contribution à l'économie canadienne; les niveaux plus faibles des impôts sur le revenu par rapport à d'autres catégories d'immigrants. Ces critiques sont sans fondement. Aucune ne s'appuie sur des faits probants et, dans certains cas, elles sont carrément contraires à la vérité. Vous trouverez mes arguments sur ces quatre motifs dans le cahier ci-joint.

Le véritable motif de l'arrêt du PII fédéral est que, depuis 2006, le programme n'a pas été administré de façon optimale, et ce, des deux côtés : la réception des dossiers et l'utilisation des fonds par certaines provinces.

En conclusion, le projet du gouvernement d'éliminer les retards de traitement actuels du PII en retournant les demandes et en remboursant les frais connexes payés par les demandeurs serait une véritable catastrophe pour la crédibilité internationale du Canada en matière d'immigration et donnerait lieu à plusieurs plaintes et litiges. Par exemple, nous avons été informés que plus de 1 100 investisseurs ont déjà présenté des dossiers aux tribunaux.

Qui plus est, la fin du PII fédéral entraînera des pertes importantes pour tous les participants (les investisseurs, les provinces participantes, les intervenants canadiens en immigration, les facilitateurs, CIC, l'économie et la société du Canada).

Notre recommandation : Depuis sa création, le PII du gouvernement du Canada a grandement profité à notre économie et notre société. Il était considéré dans le monde comme une référence parmi les programmes semblables. Conséquemment, le Canada devrait continuer d'offrir un programme moderne qui servirait à la fois de modèle dans le monde et d'outil efficace permettant au Canada de poursuivre l'intégration d'immigrants de qualité et le développement économique.

Pour ce faire, je propose les trois recommandations suivantes : si CIC décide de ne pas modifier son approche pour l'élimination des retards de traitement, la disposition connexe du projet de loi C-31, section 20 de la partie 6, doit être modifiée de manière à réduire au minimum les dommages pour les participants; il faudra établir un processus de collaboration avec les facilitateurs afin d'éliminer les retards de traitement des demandes, à la suite du processus global décrit dans mon mémoire; de même que mener une discussion structurée de deux ou trois jours avec diverses organisations économiques provinciales et des organismes d'immigration internationaux, sur l'avenir du PII fédéral, y compris sur des considérations telles que le compromis souhaité entre les privilèges de résidence et les niveaux d'investissement, la clientèle souhaitée pour le Canada, les options relatives au type d'investissement et leurs répercussions économiques connexes, et les besoins en matière de mesures de rétention et d'intégration et de mesures sociales. Comme on l'a fait dans d'autres pays, un groupe de travail pourrait ensuite être mis sur pied, avant l'établissement d'un nouveau programme.

Thank you for your attention.

The Chair: Are you nearing a conclusion?

Mr. Audet: That's okay.

The Chair: That's okay?

Mr. Audet: Yes, perfect; done

The Chair: Okay. We are right in sync. Thank you very much. I will open up the floor to my colleagues for questions, beginning with Senator Eggleton.

Senator Eggleton: Mr. Audet, you are very clear that you are not happy about the investor program being cancelled. Of course, I understand that there are some 68,000 people in the backlog whose applications get cancelled by the proposition of the government in this bill.

They're saying that they don't think the program is appropriate nowadays. You commented on that. They're also coming out with some new programs. They're talking about an immigrant investor venture capital fund, and they did start up a program for startup business last year. Do you have any thoughts or opinions about these new programs and whether or not they can be an adequate replacement for what they're cancelling or proposing to cancel?

Mr. Audet: Yes. The information that we received is that the government wants to first increase the threshold of the investment. As I mentioned, we have international competition now that we didn't have 15 years ago. Now, the American program is very popular. You have to understand that, to get a green card in America, an investor — a Chinese client, Korean, Middle Eastern or whatever — has to invest only \$500,000 U.S. in an investment. It is a risky investment, but he can get his money back.

On our side, the figure that we put on the table is about \$2 million in investment. If we do venture capital asking an investor to put in \$2 million, I would say that we will have less than 50 investors a year for Canada. You have to compare the market. People have options on the table now. Canada is a nice destination. We have something nice to offer to immigrants, but we are talking about investors, not about skilled workers. The reason we created this category in 1985 was because those guys cannot comply with the selection grid. At that time, we said, "Okay we will ask for investment."

So there are programs in the world through which they can get a passport. If you put 1 million euro into Malta, you have a European passport. That's the competition. We have to be careful.

The use of funds, for me, is level number two. Level number one is that the government has to establish how many we want per year. I have asked the question for the past five years and nobody replied to me. Do we want to have 500 business investors per year? Do we want to have 5,000? So one will know exactly what we want. More or less, Canada receives 250,000 immigrants per year, and the investor represents 3 per cent, more or less, of the

Merci de votre attention.

Le président : Avez-vous presque terminé?

M. Audet : C'est bien.

Le président : C'est bien?

M. Audet : Oui, parfait; terminé.

Le président : D'accord. Nous sommes synchronisés. Merci beaucoup. Le temps est venu de passer aux questions du comité, en commençant par le sénateur Eggleton.

Le sénateur Eggleton : Monsieur Audet, vous nous avez très clairement fait savoir que l'abolition du programme des investisseurs ne vous plaisait pas du tout. Je comprends que les demandes en attente de quelque 68 000 personnes sont annulées par la proposition du gouvernement dans ce projet de loi.

Il dit que le programme n'est pas approprié au contexte actuel. Vous avez fait un commentaire à ce sujet. Il veut également lancer de nouveaux programmes, dont celui du fonds de capital de risque pour les investisseurs immigrants, et il a mis en place un programme pour le démarrage d'entreprises l'an dernier. Avez-vous des choses à dire concernant ces nouveaux programmes, et pensez-vous qu'ils pourront remplacer adéquatement le programme que le gouvernement a décidé ou propose d'abolir?

M. Audet : Oui. Selon les informations que nous avons reçues, le gouvernement veut d'abord augmenter le seuil d'investissement. Je répète que nous devons composer avec la concurrence internationale, absente il y a 15 ans. Le programme américain est très populaire désormais. Il faut comprendre que, pour obtenir une carte verte aux États-Unis, un investisseur de Chine, de Corée, du Moyen-Orient ou d'ailleurs doit seulement investir 500 000 \$ américains. C'est un investissement risqué, mais la personne peut se faire rembourser.

Nous proposons environ 2 millions de dollars. Si nous demandons un tel investissement en capital-risque, je pense qu'il y aura moins de 50 investisseurs par année au Canada. Il faut se comparer au marché et savoir que les gens ont des options maintenant. Le Canada est une belle destination et a une offre intéressante pour les immigrants, mais nous parlons d'investisseurs, pas de travailleurs qualifiés. Nous avons créé cette catégorie en 1985, parce que ces gens ne répondent pas aux critères de sélection. Nous avons décidé de leur demander d'investir.

Des programmes dans le monde permettent aux investisseurs d'obtenir un passeport. Si on investit 1 million de dollars à Malte, on obtient un passeport européen. C'est ce qu'offre la concurrence. Nous devons user de prudence.

L'utilisation des fonds, c'est une question secondaire à mon avis. Le gouvernement doit avant tout établir le nombre d'investisseurs qu'il veut accueillir chaque année. Je pose la question depuis cinq ans, et personne ne m'a répondu. Voulons-nous accueillir 500 ou 5 000 investisseurs du secteur des entreprises par année? Il faut savoir quel est l'objectif exact. Le Canada accueille environ 250 000 immigrants par année, dont

total portfolio. Is that something that we want to keep or that we want to increase? Once we know that parameter, it will be very easy for the stakeholders to design the program. If we know that we need only 500, then, yes, we can maybe overprice the market.

Senator Eggleton: I don't know how far these processes are around. The startup business class, I think, was started last year. The immigration investor investment capital fund is not, I don't think, together yet. Have you been consulted?

Mr. Audet: No, regarding the consultation, that's the problem in the market. We asked for access to information to receive all of the reports and everything. We didn't receive anything to our inquiries. You will see the information in the binder.

Senator Eggleton: You have commented on how this affects all of Canada, but your operation is based in Montreal.

Mr. Audet: Toronto and Vancouver also.

Senator Eggleton: In the Quebec context, isn't this program going to continue? Because of the very special agreement between the federal government and Quebec, there are provisions for Quebec to do something different from what the rest of the country does in this regard. Wouldn't this be continuing on in Quebec?

Mr. Audet: In the decision on the budget, Mr. Flaherty abolished the program. He didn't abolish the category. The category is designed by the federal government. That means that Quebec can continue with this program. The thing is that, as I'm sure you know, Quebec is a partner with the federal program also, so the day that we, on the federal side, design a new program, Quebec will follow. Actually, the main reason is, as I state in my documents, Quebec is a very successful program. More or less every year, 400 small and medium-sized enterprises receive money from this investor program.

The other one is that we have a participating province having \$1 billion from the federal Immigrant Investor Program and doing nothing. We complained about that. The facilitators are mostly all of the banks duly authorized by CIC to promote and receive the investment for the investor program. We noted to CIC many times that, if the provinces don't use the money properly, that's what will happen.

Senator Eggleton: Okay. Let me ask Ms. Choo, finally: You have given us a lot of recommendations that you think should be incorporated into immigration programs, but what about these two programs I just mentioned that the federal government is proposing? What are your thoughts about that, and do you think also, like Mr. Audet, that it is perhaps a mistake to cancel these two?

environ 3 p. 100 d'investisseurs. Voulons-nous maintenir le niveau actuel ou l'augmenter? Lorsque nous saurons à quoi nous en tenir, les intervenants n'auront aucun mal à élaborer le programme. Si nous ne visons que 500 investisseurs, oui, nous pourrions peut-être relever le seuil d'investissement exigé.

Le sénateur Eggleton : Je ne sais pas où en sont ces processus. Je pense que la catégorie des jeunes entreprises a commencé l'an dernier. Si je ne me trompe pas, le fonds des investisseurs immigrants n'est pas encore mis en œuvre. Avez-vous été consulté?

M. Audet : Non, le manque de consultation est un problème sur le marché. Nous avons demandé d'accéder aux données et de recevoir les rapports et tous les documents. Nos demandes sont restées sans réponse. L'information figure dans mon mémoire.

Le sénateur Eggleton : Vous avez parlé des conséquences partout au Canada, mais vous travaillez à Montréal.

M. Audet : En plus de Toronto et de Vancouver.

Le sénateur Eggleton : Le programme ne va-t-il pas se poursuivre au Québec? Son accord avec le fédéral est très particulier. Des dispositions lui permettent de prendre des mesures différentes de celles qui s'appliquent ailleurs au pays. Le programme ne va-t-il pas se poursuivre au Québec?

M. Audet : Dans le budget, M. Flaherty a décidé d'abolir le programme, mais pas cette catégorie conçue par le fédéral. Le Québec peut donc poursuivre le programme. Comme vous le savez sûrement, le Québec est partenaire du programme fédéral. Si le gouvernement fédéral en élabore un nouveau, le Québec va emboîter le pas. Comme mes documents l'indiquent, c'est surtout parce que le programme connaît beaucoup de succès au Québec. Chaque année, environ 400 PME reçoivent des fonds dans ce programme des investisseurs.

C'est aussi parce qu'une province participante ne fait rien avec le milliard de dollars qu'elle reçoit du programme fédéral des investisseurs immigrants. Nous avons dénoncé cet état de fait. La plupart des facilitateurs sont toutes les banques dûment autorisées par CIC pour promouvoir et recevoir les investissements dans ce programme. Nous avons souligné à CIC à maintes reprises que c'est ce qui va arriver, si les provinces n'utilisent pas l'argent de façon adéquate.

Le sénateur Eggleton : D'accord. Enfin, madame Choo, vous nous avez recommandé d'ajouter bien des éléments aux programmes d'immigration, mais que pensez-vous des deux programmes proposés par le fédéral dont je viens de parler? Pensez-vous comme M. Audet que ce serait peut-être une erreur de les annuler?

Ms. Choo: As I mentioned before, there are actually some programs that happen in some jurisdictions. For example, in B.C. we do have the Business for Immigration Integration Support, which is a provincially run program to help entrepreneurs to set up their own business within that province.

So that is a different nature of the program, in comparison to the investors program. However, I have been putting the emphasis on the humanity side, the social aspect, because it is not just an investment. I think that we also have the obligation to make sure that these people stay in our country and contribute to our country as a nation.

This is what I was talking about in terms of the majority of my recommendations. I think there is some merit to those programs, but we can tweak the program, redesign it, so that we can support people up front, prior to them departing their own country of origin, to make sure that they're well equipped to understand what Canada is all about and what their obligations are as a permanent resident. It is far more important than just talking about the amount of money or when the amount of money is coming up.

I truly believe in the integration, the settlement services, pre- and post-departure.

Senator Seidman: I would like to clarify a few issues if I might, Mr. Audet. Is Quebec still accepting investors into this program?

Mr. Audet: Yes and no. They have a moratorium on the program. They will reopen in September for 1,750 files only because they already have a backlog of 10,000 files so they can manage the backlog.

Senator Seidman: Quebec is managing the backlog.

Mr. Audet: Yes.

Senator Seidman: Does the Quebec program differ at all from the federal program?

Mr. Audet: At 90 per cent it is the same. It is the same requirement of \$800,000 investment. The only difference is the management experience — the definition is a bit different. The big difference is the user funds in the way the program is marketed. On the Quebec side, all the money goes to Investment Quebec. They give the money to the provincial fund. They discount the money so with \$800,000, they will ask how much money they need to have \$800,000 later. So they have \$100,000 more on the table and pay the fees and give small- and medium-sized enterprises between \$40,000 and \$250,000 per enterprise.

As I mentioned previously, about 300 to 400 enterprises per year will receive \$150,000 grant per company. On the Quebec side, the program is very strong on the investment side. As you know, Quebec is about retention. That is what they are fighting now.

Senator Seidman: You spoke about international examples.

Mr. Audet: Yes.

Mme Choo : Je répète que certaines provinces mettent des programmes en œuvre. Par exemple, la Colombie-Britannique offre un soutien pour intégrer les investisseurs du secteur des entreprises. C'est un programme qui aide les entrepreneurs à lancer leurs entreprises dans la province.

Il s'agit d'un programme différent du programme des investisseurs. Mais je mets l'accent sur l'aspect humain et social, parce que la question ne porte pas que sur l'investissement. À mon avis, nous devons nous assurer que ces immigrants restent au pays et y contribuent.

C'est ce dont je parle dans la plupart de mes recommandations. Je pense que ces programmes ont un certain mérite, mais nous pouvons améliorer le programme pour soutenir les immigrants avant qu'ils quittent leurs pays d'origine et pour nous assurer qu'ils comprennent bien le Canada ainsi que leurs obligations en tant que résidents permanents. C'est beaucoup plus important que de parler simplement du montant d'argent ou du délai prévu pour le versement.

Je crois sincèrement à l'intégration et aux services d'établissement avant et après le départ.

La sénatrice Seidman : J'aimerais obtenir quelques précisions, monsieur Audet. Le Québec accepte-t-il toujours des investisseurs dans ce programme?

M. Audet : Oui et non. Le Québec a imposé un moratoire sur le programme. En septembre, il va rouvrir 1 750 dossiers seulement, parce qu'il doit déjà gérer l'arriéré qui s'élève à 10 000 dossiers.

La sénatrice Seidman : Le Québec gère l'arriéré.

M. Audet : Oui.

La sénatrice Seidman : Le programme québécois diffère-t-il du programme fédéral?

M. Audet : Ils reviennent au même 90 p. 100 du temps. L'investissement exigé est de 800 000 \$ dans les deux cas. La gestion est simplement un peu différente. La principale différence, c'est le fonds des utilisateurs et le marketing du programme. Au Québec, tout l'argent est versé au fonds provincial Investissement Québec. Les 800 000 \$ ne tiennent pas compte des frais à payer. L'investisseur a besoin de 100 000 \$ de plus. Les fonds sont ensuite répartis en tranches de 40 000 à 250 000 \$ versés aux PME.

Comme je l'ai dit, de 300 à 400 entreprises par année reçoivent 150 000 \$ chacune. Le programme québécois est fortement axé sur l'investissement. Comme vous le savez, le Québec s'emploie présentement à garder ses immigrants.

La sénatrice Seidman : Vous avez donné des exemples internationaux.

M. Audet : Oui.

Senator Seidman: In fact, you said that this program has been recognized worldwide as a reference among other similar programs. Could you give us an example or two of other international programs that might compare or not compare to this?

Mr. Audet: I invite you to go to Table 2, the first slide where you will see all the programs in the world. You will see all the countries involved from the 1990s to today. Mainly in past years what happened was in Europe because the economy was not so good. To help the economy, they started a residency program, and now they have a citizenship program. We have the Caribbean now doing more passports. You can make a donation to the government or you can invest in a real estate project in the Caribbean.

Actually, because we have to compare apples with apples, the benchmark of Canada is not necessarily the Caribbean. It is more like America, Australia or the UK. Let's say that what we have is like what they have across the border in America. America can benefit from what Canada is doing. They are taking advantage of the growing demand because all world reports show that they have more wealthy persons.

On the other side, Canada can take advantage of that. Since 2011, we haven't received new applications — three years ago — so we are sleeping. We have to react and define what will be, but before we define the category, we have to know what we want. It is not clear.

Senator Eggleton mentioned the start of the visa. This is a disaster. We had fewer than 10 applications in two years. Why? It is normal. They have no consultation. That's what happened with this proposed amendment to return the inventory. It doesn't make sense. As mentioned, we have fewer than 20,000 files, and we know a lot of them are garbage files. A lot of people don't qualify. A lot of them don't have motivation because since 2008, while waiting, their lives changed a lot. They already landed in America or Australia or somewhere else.

The Chair: I'm going to interrupt you. All the things you are describing are described in the bill as reasons for changing. We have a great deal of information already with regard to the programs that exist. That's the nature of the total bill that we're dealing with. You could focus on any unique differences with regard to the questions.

Mr. Audet: To come back to the specific question about programs, we make provisions. Two or three pages later, there is an international graph that I made for 100 different options in the world. You can see that Canada is in the middle. Some countries have two or four options for investment. You can invest in real estate or bonds. I analyzed more than 30 countries in the world so you can see the classification. We have to do that before we revamp the program for the next step. That's why we need to have specialists around the table to see exactly what is going on worldwide. The world changes quickly.

La sénatrice Seidman : En fait, vous avez dit que ce programme constitue une référence mondiale parmi les programmes semblables. Pouvez-vous nous donner un ou deux exemples de programmes internationaux comparables ou non?

M. Audet : Je vous invite à consulter le tableau 2, la première diapositive qui présente tous les programmes dans le monde et tous les pays de 1990 à aujourd'hui. Ces dernières années, les changements sont surtout survenus en Europe, car l'économie n'allait pas très bien. Des programmes de résidence et de citoyenneté ont donc été mis sur pied. Les Caraïbes délivrent davantage de passeports. On peut faire un don au gouvernement ou investir dans un projet immobilier là-bas.

Pour comparer des pommes avec des pommes, le Canada n'est pas forcément les Caraïbes. Il ressemble plus aux États-Unis, à l'Australie ou au Royaume-Uni. Disons que nos programmes ressemblent à ceux des États-Unis, qui tirent profit des mesures que prend le Canada et de la demande croissante. Tous les rapports dans le monde indiquent qu'il y a plus de gens riches aux États-Unis.

Inversement, le Canada peut en profiter aussi. Depuis 2011, nous n'avons pas reçu de nouvelles demandes. Cela fait trois ans que nous restons les bras croisés. Nous devons réagir et convenir de ce que nous voulons, avant d'établir les critères de cette catégorie. Nos objectifs sont encore incertains.

Le sénateur Eggleton a parlé du programme de visas qui a été mis en œuvre et qui est un désastre. C'est normal que nous ayons reçu moins de 10 demandes en deux ans, car il n'y a pas de consultation. La modification proposée pour renvoyer les demandes est insensée elle aussi. Nous avons reçu moins de 20 000 demandes, dont bon nombre ne valent rien. Bien des gens ne sont pas admissibles. Ils n'ont plus d'intérêt, car leur vie a beaucoup changé pendant qu'ils attendaient depuis 2008. Ils sont déjà rendus aux États-Unis, en Australie ou ailleurs.

Le président : Je dois vous interrompre. Toutes les raisons que vous avancez sont invoquées par le projet de loi comme des motifs de changement. Nous avons déjà beaucoup d'information sur les programmes actuels. C'est ce dont il est question dans le projet de loi global que nous étudions. Vous pourriez vous en tenir aux différences particulières en réponse aux questions.

M. Audet : Pour revenir à la question précise sur les programmes, nous prenons des dispositions. Deux ou trois pages plus loin, mon graphique montre 100 options dans le monde. Le Canada se situe au milieu. Certains pays offrent deux ou quatre options d'investissement, comme l'immobilier ou les obligations. J'ai analysé et classé plus de 30 pays. Nous devons examiner la question avant de réformer le programme et consulter des spécialistes pour savoir exactement ce qui se fait ailleurs. Le monde change rapidement.

Senator Seidman: Thank you very much. Ms. Choo, in your presentation, you said that immigrants who have become Canadian citizens or permanent residents should not be overlooked for future entrepreneur programs. I would like to know if you can explain why they have been overlooked under the current program and what you suggest as far as that is concerned going forward.

Ms. Choo: That is an excellent question. This is to the point that there is some provincial jurisdiction program for only certain criteria that the new immigrant, they say, is within the five years of residency. As a PR, they can be eligible for this program that is totally free to help them set up their own business in Canada.

What about those old immigrants who have experience living in Canada for more than five years who also might have the talent, resources and interest to set up the business? We should also be able to provide them equitable opportunity to be able to start the business, if that's going to be a line and grow the economy of our country.

Senator Enverga: Thank you for the presentation and thank you for this book. It looks like a lot of information.

Ms. Choo, you made a number of recommendations to this committee in your written submission, such as government-funded programming for targeted education and settlement programs. Later, you suggested the main aim of entrepreneur and investor immigration is to contribute to the economy.

Do you have any indication in terms of research that suggests that these two recommendations make the economy grow? For instance, do we have a number indicating how much these two classes of immigrants invest in the country initially and how much yield to job creation, tax revenue or re-investment that we, as a country, receive? Do you have any data on this? I might want your ideas on this too, Mr. Audet.

Ms. Choo: Thank you for the question. I think it is really relevant and appropriate to ask those questions. As I mentioned, and I think in my package of information that's been circulated to you is the Business for Immigration Integration Support. It shows as a pilot program, but also shows that we could enable the immigrants to grow the business here, to grow our economy here. Within two years about \$6.2 million are brought in by these immigrants who set up business in B.C.

This is just a pilot. We have created 165 new jobs in B.C. by these immigrants. It is only a pilot. It was only two years in length recently. I don't have those statistics in terms of what you are asking for. I'm trying to really encourage the government to look at programs that will enable people to succeed, especially to set up business, especially to stimulate the economy in each province.

Right now, as I mentioned, those people who are not meeting the criterion of five years are not qualified for that. It means we have missed out on a whole bunch of people who might have the talent and resources to do it.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. Madame Choo, vous avez dit dans l'exposé qu'il ne faut pas ignorer les immigrants qui sont devenus citoyens canadiens ou résidents permanents pour les programmes des futurs entrepreneurs. J'aimerais savoir pourquoi ils sont ignorés dans le programme actuel et ce que vous suggérez à cet égard.

Mme Choo : C'est une excellente question. Un programme provincial accepte les nouveaux immigrants qui répondent à certains critères et qui sont résidents permanents depuis moins de cinq ans. Ces gens sont admissibles au programme tout à fait gratuit qui les aide à lancer leurs propres entreprises au Canada.

Qu'en est-il des immigrants qui vivent au Canada depuis plus de cinq ans et qui ont peut-être le talent et les ressources nécessaires et qui veulent lancer leurs entreprises? Nous devons également leur offrir la possibilité de le faire pour renforcer l'économie canadienne.

Le sénateur Enverga : Merci de votre exposé et de ce document, qui semble contenir beaucoup d'information.

Madame Choo, votre mémoire comprend un certain nombre de recommandations, comme le financement fédéral de certains programmes d'éducation et d'établissement. Vous avez ensuite signalé que le principal objectif des programmes des entrepreneurs et des investisseurs immigrants, c'est de contribuer à l'économie.

Est-ce que les recherches indiquent que ces deux recommandations vont renforcer l'économie? L'investissement initial de ces catégories d'immigrants est-il chiffré? Sait-on combien d'emplois sont créés, de revenus fiscaux sont générés ou d'argent est réinvesti au pays? Avons-nous des données là-dessus? J'aimerais aussi savoir ce que vous en pensez, monsieur Audet.

Mme Choo : Merci de la question pertinente et appropriée. Je pense que vous parlez des documents que je vous ai remis sur le soutien à l'intégration des immigrants du secteur des entreprises. C'est un projet pilote, mais il montre que les entreprises des immigrants pourraient consolider notre économie. En deux ans, les immigrants qui lancent des entreprises en Colombie-Britannique ont généré environ 6,2 millions de dollars.

Ce n'est qu'un projet pilote. En Colombie-Britannique, ces immigrants ont créé 165 emplois récemment, en seulement deux ans. Je n'ai pas les données que vous demandez. J'encourage le gouvernement à examiner les programmes qui vont permettre aux gens de réussir, surtout à lancer une entreprise et à stimuler l'économie dans toutes les provinces.

Comme je l'ai dit, les immigrants qui ne satisfont pas présentement aux critères de cinq ans ne sont pas admissibles. Nous avons donc manqué notre coup pour bon nombre d'entre eux qui ont peut-être le talent et les ressources nécessaires.

I'm asking that we continue to build those into our newly redesigned investment program so that people are enabled to make the investment to have the attachment to Canada as their own country for the future. That's the vision we would like to see.

Senator Enverga: Mr. Audet, have you got any idea on how many jobs were created?

Mr. Audet: Yes, we have two categories: entrepreneur and investor. Entrepreneurs are active and investors are passive. The entrepreneur class, particularly on the federal side, was abolished, and they gave the power to the provinces for the provincial nominee program. On the Quebec side, they still have an entrepreneur program.

The entrepreneur program in Quebec is not a very strong program. The number of applications is usually less than 100 a year and mainly confined to a convenience store and coffee shop or something like that.

The provincial nominee program, I think the provinces try to have more powers with Ottawa. It can be a good thing maybe to have the needs of the economy. The thing that is missing in our regulation is we just consider the main applicant as the entrepreneur. Why don't we pool many of them together? In America that's what is going on. If you cross the border into Vermont, you have a place called Jay Peak Resort. Jay Peak received \$650 million from investors and they get a green card.

Senator Enverga: My question is how many jobs. Do you have any idea how many jobs were created?

Mr. Audet: On the entrepreneur, usually it is the entrepreneur himself plus one or two, with the actual structure. With the investor, the result will be what we do with the money. Okay? On the federal investor program, the money that CIC received, the 400, it is split with eight different provinces, and the provinces do what they want with it. On the Quebec side, we give to job creation.

Senator Enverga: Do you know how many?

Mr. Audet: I would say usually it is 2 or 3,000 a year, something like that.

Senator Enverga: Two thousand jobs are created?

Mr. Audet: Something like that.

Senator Enverga: Some are saying that most of the money coming in, let's say they have \$1 million, and they just bought a couple houses for half a million; is that true?

Mr. Audet: No.

Senator Enverga: Is that the kind of investment we're getting from a lot of investors, Ms. Choo?

Ms. Choo: The question you are asking is what kind of investment has been seen. Again, my recommendation is that needs to be well documented and researched because there is a lot of speculation in here.

Nous devons continuer d'améliorer ce programme révisé pour permettre aux immigrants d'investir et d'avoir un sentiment d'appartenance au Canada à l'avenir. C'est la vision que nous voulons concrétiser.

Le sénateur Enverga : Monsieur Audet, savez-vous combien d'emplois ont été créés?

M. Audet : Oui, les entrepreneurs et les investisseurs forment deux catégories. Les premiers sont actifs, tandis que les autres sont passifs. Le fédéral a supprimé la catégorie des entrepreneurs et a confié les pouvoirs aux provinces dans le programme des candidats des provinces. Le Québec offre encore le programme des entrepreneurs.

Ce programme n'est pas très vigoureux et reçoit en général moins de 100 demandes par année. En gros, il se résume aux dépanneurs, aux cafés ou à ce genre d'entreprises.

Je pense que les provinces veulent obtenir plus de pouvoirs d'Ottawa dans le programme des candidats des provinces. C'est profitable de tenir compte des besoins de l'économie. Nos règles font en sorte que seul le principal demandeur est considéré comme un entrepreneur. Pourquoi ne pas les réunir? C'est ce qui se fait aux États-Unis. Au Vermont, le Jay Peak Resort a reçu 650 millions de dollars de la part d'investisseurs, qui obtiennent une carte verte.

Le sénateur Enverga : Je veux savoir combien d'emplois ont été créés. Le savez-vous?

M. Audet : En général, l'entrepreneur crée un ou deux emplois en plus du sien, dans la structure actuelle. Le résultat pour l'investisseur dépend des sommes investies. Les fonds reçus dans le programme fédéral des investisseurs de CIC sont répartis entre huit provinces, qui en font ce que bon leur semble. Le Québec mise sur la création d'emplois.

Le sénateur Enverga : Savez-vous combien d'emplois?

M. Audet : Je dirais que, en général, il s'agit de 2 000 à 3 000 par année, environ.

Le sénateur Enverga : Deux mille emplois sont créés?

M. Audet : Environ.

Le sénateur Enverga : Certains disent que, dans la plupart des cas, quand un investisseur arrive avec un 1 million de dollars, tout ce qu'il fait, c'est acheter deux maisons à un demi-million de dollars chaque. Est-ce vrai?

M. Audet : Non.

Le sénateur Enverga : Madame Choo, est-ce que c'est un investissement de ce genre que font la plupart des investisseurs?

Mme Choo : Vous voulez savoir quels investissements ont été faits? J'ai justement recommandé que tout cela soit bien documenté étant donné que beaucoup de gens s'adonnent à la spéculation à ce sujet.

Much of the speculation flows out in the media, depending on the person's position. It needs to be well researched, and also the statistics should be there to support the kind of programs that are more effective in supporting our country's economy. That's what I'm suggesting in my recommendations.

Senator Enverga: You agree there should be some sort of overhaul, because right now we don't have any statistics.

Ms. Choo: No.

Senator Enverga: Or information on what is happening. We don't know where they put their money; we don't know how many jobs are being created. You agree that we need some overhaul in this investor program; right?

Ms. Choo: Absolutely. Those are the 10 recommendations. Plus, going forward, if we are going to redesign that, we need to have those criteria, the leaps and bounds, and make sure we monitor how the money is being invested and used by each jurisdiction. I gave some examples of good practices. We have to be aware of the information for those investors pre-departure and post-arrival.

Mr. Audet: I invite you to go to table 8. A study was conducted in 2010, and the conclusion is that for an immigrant investor the economic impact is about \$770,000 for each family investor. They make the passive investment, 800,000, and it would generate 50, 60,000 net for the economy, out of the 800 because we have to return the 800,000 five years later. We don't keep this money.

Those guys spend a lot of money in Canada. There's a study saying they buy a property, they have cars, they have kids, and they pay tax. In the study you will see the figures of \$770,000 per family for each investor.

Senator Enverga: There's a question there whether they're here to invest or whether they're here to live. If you have a status change in any country, you can invest in Canada. You don't have to come here. That's the main point.

Mr. Audet: Maybe to clarify, Canada, the program to receive a permanent resident visa under the investor category, you have to lend \$800,000 to the government for five years at zero per cent. You don't have to do anything else. If you want to buy a business, if you want to play golf, you do what you want; you have no condition on your visa. You don't have to do anything else.

In the report on table 9, they say one third of them do something — create a business or invest in a business. That's good news.

Beaucoup de spéculations sont rendues publiques dans les médias, en fonction du point de vue de la personne. Les investissements devraient être bien documentés, et il faudrait avoir des statistiques qui montrent quels programmes contribuent le plus à notre économie. Cela fait justement partie de mes recommandations.

Le sénateur Enverga : Vous êtes donc d'accord pour dire que le programme devrait faire l'objet d'une véritable refonte puisque, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune statistique à ce sujet.

Mme Choo : Non.

Le sénateur Enverga : Ni des renseignements détaillés. Nous ne savons ni où les immigrants investissent leur argent ni combien d'emplois sont créés. Vous êtes d'accord pour dire que ce programme pour les investisseurs devrait faire l'objet d'une véritable refonte, n'est-ce pas?

Mme Choo : Absolument. Voilà ce que j'ai proposé dans mes 10 recommandations. Si nous procédons à cette refonte, nous devons établir ces critères, faire des pas de géant, et veiller à faire le suivi de l'argent qui est investi et dépensé dans chaque province. J'ai donné quelques exemples de pratiques exemplaires. Nous devrions être au courant des renseignements concernant ces investisseurs — tant avant qu'après leur arrivée.

M. Audet : Je vous invite à vous tourner au tableau 8. Selon une étude qui a été menée en 2010, les répercussions économiques de chaque famille d'immigrants investisseurs s'élèvent à environ 770 000 \$. La famille fait un investissement passif de 800 000 \$, qui génère un apport net de 50 000 à 60 000 \$ à l'économie, étant donné que, cinq ans plus tard, nous devons lui remettre le montant de 800 000 \$. Nous ne gardons pas cet argent.

Ces gens dépensent beaucoup d'argent au Canada. Selon une étude, ils achètent une propriété, ils ont des voitures, ils ont des enfants et ils paient des taxes. Dans l'étude, vous verrez qu'il s'agit de 770 000 \$ par famille d'investisseurs.

Le sénateur Enverga : Certains se demandent s'ils viennent ici pour investir ou pour vivre. Quand la situation d'une personne de n'importe quel autre pays change, elle peut investir au Canada. Elle n'est pas obligée de venir vivre ici. Voilà ce qu'on essaie de dire.

M. Audet : Je devrais peut-être clarifier que, au Canada, aux termes du programme permettant d'obtenir un visa de résident permanent dans la catégorie des investisseurs, il faut prêter 800 000 \$ au gouvernement pour cinq ans, sans intérêt. L'immigrant n'est pas tenu de faire autre chose. Il peut acheter un commerce, il peut jouer au golf — il peut faire ce qu'il veut. Aucune condition n'est attachée à son visa. Il n'est pas obligé de faire autre chose.

Selon les chiffres qui figurent au tableau 9, un tiers des immigrants font quelque chose : ils créent un commerce ou ils investissent dans un commerce existant. Ce sont de bonnes nouvelles.

Senator Seth: According to the old program, I see about 2,500 immigrant investor families enter Canada each year. That means these immigrant investor programs provide an annual economic contribution of at least \$2 billion to the Canadian economy.

So after eliminating this program, are we going to get benefit reduction or an increase in the figure? Can you explain this, please?

Mr. Audet: The problem that we have, we will have a shortage because if we return all the inventory and now we are in discussion to start a new program, I think we will have a consultation maybe in the next months, and maybe we will have a new regulation, maybe at the end of this year, beginning of next year. After that we have to do the promotion of the program worldwide because people are going to come like this. We see that with the start of the visa, for example. So we will have an impact in 2017.

That's the reason we say that's a real disaster. We're not only talking about the human side, waiting for five years. On the economic side, because we have the capacity — actually CIC received fewer applications, all categories, than the capacity.

If you check 2012 and 2013, they process more than they receive. So why the backlog? Knowing that if we have another product ready right away that we can sell, and we see the number can be high, maybe. But now we are in between something.

And that's my point also on the other side: we have to make sure that the pricing, not only the use of venture capital, that for me is plan B, but we have to make sure that we have the money we're looking for and the number that we need to make the formula. After that we can use the funds, whatever is for venture capital, for other stuff, that everybody is willing to, but the investor's first question, he will say that Canada is maybe a top country in the world, I'm ready to pay a premium for that, but not necessarily three times.

We have to calibrate this, the residency status. Mr. Kenney announced recently that he wants to increase the citizenship rules, so the more requirements you put, you cannot increase the price at the same time.

Senator Seth: You have also said in your presentation that you recommended that the Immigrant Investor Program be expended. Here the government is saying, instead, getting more processing

La sénatrice Seth : Dans le cadre de l'ancien programme, je vois qu'environ 2 500 familles d'immigrants investisseurs entrent au Canada chaque année. Cela veut dire que ces programmes d'immigrants investisseurs contribuent au moins 2 milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année.

Par conséquent, après que ce programme aura été aboli, est-ce que ce chiffre va diminuer ou augmenter? Pourriez-vous nous expliquer ce qui va arriver?

M. Audet : Ce que nous craignons, c'est que, si nous rejetons tous les dossiers dans l'inventaire, il n'y aura plus de demandes à traiter. Maintenant, il est question d'élaborer un nouveau programme — des consultations devraient être menées au cours des prochains mois — et peut-être qu'il y aura un nouveau règlement d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Après cela, nous devons faire la promotion du nouveau programme à l'échelle mondiale si nous espérons attirer les gens. Par exemple, il leur faudra commencer par présenter une demande de visa. Par conséquent, nous ne verrons pas de répercussions avant 2017.

Voilà pourquoi nous disons que l'abolition du programme va provoquer un véritable désastre. Nous ne parlons pas seulement des conséquences sur le plan humain de devoir attendre cinq ans, mais aussi des conséquences économiques. Nous sommes capables de traiter un certain nombre de demandes, mais en fait, CIC a reçu moins de demandes, toutes catégories confondues, que ce que nous pouvons traiter.

Si vous regardez les chiffres de 2012 et 2013, le ministère a traité plus de demandes qu'il n'a reçues. Pourquoi l'arriéré alors? Peut-être que le nombre de demandes augmenterait si nous pouvions offrir un autre produit immédiatement, et en faire la promotion. En ce moment, le problème, c'est que nous sommes entre deux programmes.

Nous devons non seulement choisir le montant de l'investissement et faire le suivi de l'utilisation du capital de risque — ce qui, pour moi, représente le plan B —, mais aussi nous assurer de recevoir le nombre de demandes nécessaires pour nous donner l'argent dont nous avons besoin. Après cela, nous pouvons utiliser les fonds, soit pour le capital de risque ou autre chose, selon ce que chacun est prêt à faire. La première chose qu'un investisseur va dire, c'est qu'il considère que le Canada est un des meilleurs pays au monde, et qu'il est prêt à payer pour entrer au Canada — mais pas nécessairement trois fois.

Nous devons faire des ajustements au statut de résident. Récemment, M. Kenney a annoncé qu'il souhaite augmenter le nombre de règles régissant la citoyenneté. Par conséquent, si nous augmentons de beaucoup le nombre d'exigences, nous ne pouvons pas en même temps augmenter le montant de l'investissement requis.

La sénatrice Seth : Dans votre exposé, vous avez aussi recommandé que le Programme d'immigration des investisseurs soit élargi. Or, ce que le gouvernement dit, au contraire, c'est qu'il

system, aiming to process the newer applicants faster. How do you feel about this change? Will we be attracting more wealthy investors in the country?

Mr. Audet: From the world report, they have more customers available. Yes, we can play with the price, but on the Canadian economy, we have to take advantage of what is going on. That's why 15 countries in the last three years have jumped at this kind of program.

We're not talking about a small country, but some large; the last one is Malta. Canada has to make sure that we continue to be at eye level. We can ask whatever the amount, but the amount has to make sense. We can ask for a \$2 million investment, maybe, but if we have only 50 investors at the end of the year, do we prefer to ask for 1 million and get 500 investors? Because don't forget those investors, if we have 50 or 500, the impact is 10 times, because more or less the same investor will consume the same thing. They will buy one property, cars and so on.

The Chair: She asked specifically about the program being created in this bill. She asked whether you thought that would lead to some success.

Senator Seth: Already I see the backlog. They have closed it. By expanding your program, you are saying it is not creating more backlog again?

Mr. Audet: Depending. The approach was to expand to venture capital funds and so on, so it depends on the amount. If you ask an investor to put \$2 million at risk, it will be very difficult to have investors. If we ask them to put \$500,000 at risk, like the American program, we are in business. Maybe we can ask for a little bit more. The total number would depend on how many we want. That's the question we ask to the government. What is a percentage of the weight of business category that Canada wants in its total immigration?

The Chair: Mr. Audet, do you or your firm represent investor immigrants?

Mr. Audet: Not really. The way we do the work, we recruit investors through immigration consultants and immigration lawyers around the world. I used to be with Desjardins. To be on the citizenship immigration federal investor program, to be a facilitator, you have to be a member of —

faut améliorer le système de traitement des demandes dans l'objectif de traiter les nouvelles demandes plus rapidement. Que pensez-vous de ce changement? Attirerons-nous un plus grand nombre d'investisseurs riches?

M. Audet : D'après le rapport mondial, d'autres clients sont disponibles. Nous pouvons toujours jouer avec le montant d'argent que nous exigeons, mais l'économie canadienne doit tirer profit de ce qui arrive. C'est pour cela que, au cours des trois dernières années, 15 pays ont saisi l'occasion d'offrir un programme de ce genre.

Nous ne parlons pas seulement de petits pays — certains sont de grands pays. Malte est le dernier à avoir fait cela. Le Canada doit s'assurer de continuer d'être sur un pied d'égalité avec les autres. Nous pouvons exiger n'importe quelle somme d'argent, mais il faut qu'elle soit logique. Nous pourrions peut-être exiger un investissement de 2 millions de dollars, mais si nous recevons seulement 50 demandes d'investisseurs en une année, ne préférons-nous pas plutôt demander 1 million de dollars et attirer 500 investisseurs? N'oubliez pas que si nous avons 500 investisseurs au lieu de 50, cela veut dire 10 fois plus d'argent dépensé au pays, étant donné que chaque investisseur dépense plus ou moins le même montant. Ils achètent tous une propriété, des voitures et ainsi de suite.

Le président : La question que la sénatrice vous a posée concernait le programme qui est prévu dans le projet de loi. Elle voulait savoir si, à votre avis, il donnerait de bons résultats.

La sénatrice Seth : Prenons l'arriéré. Le gouvernement l'a éliminé. Si le programme était élargi, êtes-vous en train de dire que cela ne créerait pas un nouvel arriéré?

M. Audet : Tout dépend. L'approche visait notamment à accroître les fonds de capital de risque, donc tout dépend du montant exigé. Si nous demandons aux investisseurs de mettre 2 millions de dollars à risque, il sera très difficile d'en attirer. Si nous leur demandons de mettre 500 000 \$ à risque, comme c'est le cas dans le cadre du programme américain, nous en attirerons davantage. Nous pourrions peut-être leur en demander un peu plus; tout dépend du nombre d'investisseurs que nous voulons accueillir. Voilà la question que nous posons au gouvernement. Parmi tous les immigrants que nous accueillons, quel pourcentage devrait, selon le gouvernement, appartenir à la catégorie des gens d'affaires?

Le président : Monsieur Audet, est-ce que vous ou votre entreprise représentez des immigrants investisseurs?

M. Audet : Pas vraiment. En fait, ce que nous faisons, c'est de recruter des investisseurs par l'entremise de consultants en immigration et d'avocats spécialisés en droit de l'immigration du monde entier. Auparavant, je travaillais pour Desjardins. Pour participer au programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, pour être facilitateur, il faut être membre...

The Chair: I asked a specific question. Do you or your firm represent investors? I heard your answer. Do you collect any fees through the investor program, either from the immigrants or from the government, to manage the program?

Mr. Audet: Yes, from the government. Not from the investor, from the government.

The Chair: You had a financial interest in the program?

Mr. Audet: Yes.

The Chair: I just wanted to get that on the record. I would only say one thing with regard to your presentation here today. In my province, the experience that has been dealt with there was dramatically different than what you have indicated here today. It wound up costing the province a great deal of money because of the way in which it had to be wound up. My understanding is that's not a unique experience in the country with regard to the program. That's just a comment from me.

Ms. Choo, I must admit I was really quite impressed with the analysis that you put forward. This committee has been looking at a number of different bills and programs that have come before it with regard to immigration. Indeed, we did a study on cities, and the immigrant issue there was an important aspect. Many of the things that you have recommended are things that we did identify — the tremendous importance of giving the potential immigrant really solid information before arriving here and after arriving here, and the issue of language was a very important one there. I'm not going to go through all your recommendations. I want to thank you very much for the thoughtfulness that you put into that.

Mr. Audet, I thank you very much for the volume of information that you have provided us, which will take us some time to go through.

With that, colleagues, we now need to move into the second phase of our meeting, which is to deal with recommendations going forward.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, May 15, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 10:28 a.m., to study the subject-matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures (topic: Divisions 17 and 30 of Part 6).

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

Le président : J'ai posé une question bien précise. Est-ce que vous ou votre entreprise représentez des investisseurs? J'ai entendu votre réponse. Dans le cadre du programme des investisseurs, recevez-vous de l'argent des immigrants ou du gouvernement pour gérer le programme?

M. Audet : Oui, du gouvernement. Pas des investisseurs, mais du gouvernement.

Le président : Déteniez-vous des intérêts financiers dans le programme?

M. Audet : Oui.

Le président : Je voulais simplement que cela soit inscrit au compte rendu. J'ai une seule remarque à faire au sujet de votre exposé. Dans ma province, cela ne s'est vraiment pas passé comme vous l'avez décrit aujourd'hui. Le programme a fini par coûter très cher à la province à cause de la façon dont les choses ont tourné. D'après ce que je comprends, ce n'est pas la seule province à avoir eu une expérience semblable. C'est simplement une remarque personnelle.

Madame Choo, je dois admettre que j'ai été vraiment très impressionné par l'analyse que vous nous avez présentée. Notre comité a étudié un certain nombre de projets de loi et de programmes concernant l'immigration. Nous avons mené une étude sur les municipalités, et nous avons trouvé que la question de l'immigration était très importante. Beaucoup de vos recommandations correspondent à des conclusions auxquelles nous sommes arrivés, notamment l'énorme importance de fournir à l'immigrant potentiel des renseignements très fiables tant avant qu'après son entrée au pays. La question de la langue était très importante aussi. Je ne vais pas dresser la liste de toutes vos recommandations, mais je vous remercie beaucoup du fait qu'elles ont été mûrement réfléchies.

Monsieur Audet, je vous remercie beaucoup de la quantité d'information que vous nous avez fournie; il nous faudra un certain temps pour en prendre connaissance.

Sur ce, chers collègues, nous allons maintenant passer à la deuxième étape de notre réunion et nous pencher sur les recommandations.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 15 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 28, pour étudier la teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (sujet : sections 17 et 30 de la partie 6).

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[English]

I'm Kelvin Ogilvie, senator from Nova Scotia and chair of the committee, and I'm going to invite my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Enverga: Tobias Enverga, Ontario.

Senator Nancy Ruth: Nancy Ruth, Ontario.

[Translation]

Senator Chaput: Senator Maria Chaput from Manitoba.

[English]

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

The Chair: I will remind colleagues that we have two sessions this morning, each session lasting one hour. We begin this session dealing with the subject matter of Part 6 of Bill C-31, and specifically, today, we will be looking at Divisions 11, 17, 20, 27 and 30. That's what we have left to consider. If we're very efficient, maybe we could do them all today.

The committee this morning in this session will be examining Divisions 17 and 30. Division 17, the first one that we will look at, is unpaid leave under the Canada Labour Code and sick benefits under the Employment Insurance Act.

In that regard, we have two panels. First, from Employment and Social Development Canada, Annette Ryan, Director General, Employment Insurance Policy; Jean-François Roussy, Director, Employment Insurance Policy; and Laurent Quintal, Assistant Director, Strategic Policy. From Federally Regulated Employers - Transportation and Communications, we have John Farrell, who is Executive Director.

By agreement, I will invite Ms. Ryan to present first.

[Translation]

Annette Ryan, Director General, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada: Good afternoon, Mr. Chair and distinguished members of this committee. I am pleased to appear here today to speak to you about Division 17 of

[Français]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[Traduction]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, et je suis sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. J'invite mes collègues à se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Nancy Ruth : Nancy Ruth, de l'Ontario.

[Français]

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, sénatrice du Manitoba.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Chers collègues, je vous rappelle que nous allons tenir ce matin deux séances d'une heure chacune. La première sera consacrée à la teneur de la partie 6 du projet de loi C-31 et, plus précisément, nous examinerons aujourd'hui les sections 11, 17, 20, 27 et 30. C'est ce qu'il nous reste à étudier. D'ailleurs, si nous utilisons bien notre temps, nous pourrions peut-être en venir à bout aujourd'hui.

Dans la séance de ce matin, le comité examinera les sections 17 et 30. Nous commencerons par la section 17, qui porte sur les congés sans solde aux termes du Code canadien du travail et les prestations de maladie dans le cadre de la Loi sur l'assurance-emploi.

À cet égard, nous recevons deux groupes de témoins. Le premier est composé de représentants d'Emploi et Développement social Canada : Annette Ryan, directrice générale, Politique de l'assurance-emploi; Jean-François Roussy, directeur, Politique de l'assurance-emploi; et Laurent Quintal, directeur adjoint, Politiques stratégiques. Nous accueillons également John Farrell, directeur administratif, des Employeurs des transports et communications de régie fédérale.

Selon ce qui a été convenu, j'invite Mme Ryan à faire son exposé en premier.

[Français]

Annette Ryan, directrice générale, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada : Bonjour, monsieur le président, membres du comité. Je suis ravie de comparaître ici aujourd'hui pour parler de la section 17 du projet

Bill C-31, which provides enhanced flexibility for Canadians taking care of ill family members to access employment insurance sickness benefits.

[English]

For providing you context on the amendments in the proposed Bill C-31, I will briefly review the Helping Families in Need Act tabled in September 2012, which did three important things to improve the suite of special benefits under the Employment Insurance program in terms of supporting families.

First, that act established a new benefit for parents of critically ill children, whom I will refer to as PCIC. That benefit provided up to 35 weeks to support parents who take time away from work to provide care or support to a critically ill child less than 18 years of age.

Second, that bill provided a new flexibility for Canadians receiving parental benefits to suspend parental benefits and access sickness benefits if they become ill or injured while on parental benefits and subsequently return to parental benefits as applicable.

Third, that act amended the Canada Labour Code to protect the jobs of parents who take a leave of absence to care for a critically ill child, injured child, and the jobs of parents who are murdered or missing as the result of a suspected Criminal Code offence.

With the coming into force of the provisions of the Helping Families in Need Act on March 24, 2013, the government essentially changed the rules for Canadians receiving EI parental benefits so that they can now access sickness benefits. The objective behind this amendment was essentially to bring greater flexibility and responsiveness to the EI program for Canadians caring for these young children.

What the new measures before you today in Division 17 of Bill C-31 intend to do is further extend this flexibility for parental benefits to other types of special benefits we offer under the Employment Insurance program, in particular to allow parents who receive PCIC benefits or compassionate care benefits to similarly suspend their benefits, access sickness for the time they need it and subsequently return to their original benefit. The objective for this is to allow temporary income support to take care of vulnerable family members, essentially.

de loi C-31, qui offre un assouplissement en matière d'accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les Canadiens et les Canadiennes qui prennent soin d'un membre de leur famille malade.

[Traduction]

Afin de mettre en contexte les changements proposés dans le projet de loi C-31, je vais brièvement aborder la Loi visant à aider les familles dans le besoin, déposée en septembre 2012. Cette loi a instauré trois mesures importantes pour améliorer les prestations spéciales et le soutien aux familles dans le cadre du programme d'assurance-emploi.

Premièrement, cette loi a établi une nouvelle prestation spéciale pour les parents d'enfants gravement malades. D'une durée maximale de 35 semaines, cette prestation vise à appuyer les parents qui s'absentent de leur travail pour prodiguer des soins ou offrir un soutien à un enfant gravement malade âgé de moins de 18 ans.

Deuxièmement, cette mesure législative a donné une souplesse accrue aux Canadiens qui reçoivent des prestations parentales afin de leur permettre d'interrompre le versement de leurs prestations parentales pour se prévaloir des prestations de maladie s'ils tombent malades ou se blessent et, le cas échéant, afin de leur permettre de réactiver le versement du restant de leurs prestations parentales.

Troisièmement, cette loi a modifié le Code canadien du travail afin de protéger les emplois des parents qui prennent un congé pour s'occuper d'un enfant gravement malade et de ceux qui prennent un congé en cas de décès ou de disparition de leur enfant à la suite d'une infraction présumée au Code criminel.

Avec l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant à aider les familles dans le besoin, le 24 mars 2013, le gouvernement a essentiellement modifié les règles concernant les Canadiens qui reçoivent des prestations parentales d'assurance-emploi afin qu'ils puissent désormais être admissibles aux prestations de maladie, s'ils tombent malades. Le gouvernement cherchait ainsi à conférer plus de souplesse au régime d'assurance-emploi et à veiller à ce que ce régime demeure adapté aux Canadiens qui prennent soin de leur nouveau-né.

Les nouvelles mesures de la section 17 du projet de loi C-31 vont accroître davantage cette souplesse en matière d'accès aux prestations parentales et en étendre la portée à d'autres types de prestations spéciales dans le cadre du programme d'assurance-emploi. En particulier, les changements proposés permettront à ceux qui touchent des prestations pour parents d'enfants gravement malades ou des prestations de soignant d'interrompre le versement de leurs prestations afin de se prévaloir des prestations de maladie au moment où ils en ont besoin pour ensuite reprendre leurs prestations initiales. L'objectif est de fournir au prestataire un soutien du revenu temporaire pour qu'il puisse prendre soin des membres les plus vulnérables de sa famille.

I will add again that the sickness benefits have an applicability of up to 15 weeks.

Based on our estimates, this change is expected to benefit approximately 300 claimants per year, with estimated program costs of up to \$1.2 million annually. There are moderate administrative costs that would be absorbed within existing reference levels to the order of \$109,000 per year on an ongoing basis.

Essentially, the proposed legislative amendments would not cost a lot of money but are intended to provide additional income support and flexibility during very difficult periods in family life.

I will also note that for women receiving EI maternity benefits, they are not eligible to suspend their benefits in a similar way, and I will pause on that for a moment.

Maternity benefits provide income support for a 15-week period surrounding child birth to allow recovery from the physical or emotional effects of pregnancy and child birth. Because sickness and maternity benefits both share this element of supporting physical and emotional recovery with income support, the logic isn't the same as providing sickness benefits for parental claimants.

That said, what was done with the Helping Families in Need Act was structure benefits so that in a case where a new mother has an illness that continues beyond the 15 weeks of her maternity benefits, she can now, with the new legislation, switch to sickness benefits once she would otherwise be in receipt of parental benefits, which results in the possibility that she may collect up to a maximum of 65 weeks of special benefits. That amounts to 15 weeks of her maternity benefits, plus 15 weeks of sickness benefits, plus the maximum of 35 weeks of parental benefits. The ability to combine these benefits in this way was not available prior to March 2013.

I'll also add — and my colleague is here from Labour Canada — that we are bringing changes to Part 3 of the Canada Labour Code in order to fully align existing leave provisions, particularly those regarding compassionate care leave and leave related to critical illness with the associated EI special benefits.

More specifically, these amendments would clarify that compassionate care leave and leave related to the critical illness of a child can be interrupted in order to allow employees to take sick leave, work-related illness and injury leave or return to work.

I will also mention that if these legislative amendments are approved, changes to the Employment Insurance Regulations and Employment Insurance (Fishing) Regulations will be required to

J'ajouterai qu'il est possible de recevoir jusqu'à 15 semaines supplémentaires de prestations de maladie.

Selon nos estimations, environ 300 prestataires par année devraient tirer profit de cette modification et les coûts pour le régime d'assurance-emploi seraient de l'ordre de 1,2 million de dollars par année. De plus, il y a des coûts administratifs modérés, de quelque 109 000 \$ par an, lesquels seraient intégrés en permanence aux niveaux de référence actuels.

Somme toute, les modifications législatives proposées ne coûteraient pas bien cher, mais elles apporteraient un soutien au revenu ainsi qu'une souplesse supplémentaire pendant les périodes éprouvantes pour la famille.

Je tiens également à signaler que les femmes qui reçoivent des prestations de maternité de l'assurance-emploi ne peuvent en interrompre le versement de cette façon. Je m'explique.

Les prestations de maternité fournissent déjà un soutien du revenu pour une période de 15 semaines entourant la date d'accouchement afin de permettre à la mère de se rétablir des effets physiques et émotionnels de la grossesse et de l'accouchement. Étant donné que les prestations de maladie et les prestations de maternité offrent toutes deux un soutien au revenu relié au rétablissement physique et émotionnel, les prestations de maternité ne répondent pas au même objectif que les prestations parentales.

Cela dit, la Loi visant à aider les familles dans le besoin a été structurée de manière que, si la maladie d'une nouvelle mère se poursuit au-delà des 15 semaines de prestations de maternité, elle peut maintenant passer aux prestations de maladie une fois qu'elle reçoit des prestations parentales, ce qui fait en sorte qu'elle pourrait bénéficier d'un maximum de 65 semaines de prestations spéciales — c'est-à-dire 15 semaines de prestations de maternité, 15 semaines de prestations de maladie et 35 semaines de prestations parentales. Avant mars 2013, on ne pouvait pas cumuler ces prestations.

J'ajouterai — et mon collègue ici représente le programme du travail — que nous apportons des modifications à la partie 3 du Code canadien du travail de sorte que les dispositions en vigueur relatives aux congés, particulièrement celles concernant le congé de soignant et le congé en cas de maladie d'un enfant, soient entièrement conformes à celles portant sur les prestations spéciales d'assurance-emploi.

Plus particulièrement, ces modifications viendront préciser que les employés peuvent interrompre un congé de soignant et un congé en cas de maladie grave d'un enfant afin de prendre un congé de maladie, un congé pour accident du travail ou maladie professionnelle avant de retourner au travail.

J'aimerais également mentionner que si ces modifications législatives sont approuvées, il faudra apporter des modifications au Règlement sur l'assurance-emploi ainsi qu'au

ensure equal treatment among claimants. All legislative and regulatory amendments would come into force on the same day, which we are targeting for the fall of 2014.

Finally, I'll flag that a very limited technical amendment is also proposed to the Employment Insurance Act in Division 17. This amendment adds a reference to the PCIC benefit in one instance, which was inadvertently overlooked when the EI legislation was amended to introduce this benefit.

I will conclude by thanking you for the opportunity to contribute to your study this morning and close with the assessment that this enhanced flexibility to access EI sickness is intended to enhance fairness in the way that the EI program supports Canadians who are away from work to care for a gravely or critically ill family member.

The Chair: Thank you very much, Ms. Ryan. I will now turn to Mr. Farrell.

John Farrell, Executive Director, Federally Regulated Employers — Transportation and Communications: FETCO has reviewed the changes to the Employment Insurance Act and the Canada Labour Code. We do not have any concerns and are supportive of the changes.

The Chair: Thank you very much. I will now open the floor up for questions from my colleagues.

Senator Cordy: Thank you for coming in this morning and explaining the changes.

I think we're all pleased when families in need are being helped. I gather that after this was brought in, there were some changes you noted should be made to the legislation, and it's always good when the response is made.

I would like you to clarify something regarding the first 15 weeks of maternity, which are just for the mother. Within those first 15 weeks, she would be unable to claim the illness, because the 15 weeks is for her body to recover, which is what you explained. However, parental leave, which could be taken by the mother or the mother's partner, would be eligible for these changes.

Ms. Ryan: That's essentially the core of what we've brought forward. You've touched on the core defining difference between the two benefits in terms of how we see the policy intent. Inasmuch as the maternity benefits already provide for a recovery period for any range of illness, suspending those to allow specific types of recovery is what you would be doing by allowing sickness benefits there.

Règlement sur l'assurance-emploi dans le secteur des pêches afin que tous les prestataires soient traités de la même façon. Toutes les modifications législatives et réglementaires entreraient en vigueur le même jour, durant l'automne 2014.

Pour terminer, je signale qu'une modification très mineure d'ordre technique est également proposée pour la Loi sur l'assurance-emploi, dans la section 17. Cette modification ajoute une référence à la prestation pour parents d'enfants gravement malades là où elle avait été omise par inadvertance lorsque la Loi sur l'assurance-emploi avait été modifiée pour mettre en œuvre la prestation pour parents d'enfants gravement malades.

Permettez-moi de conclure en vous remerciant de nous avoir permis de contribuer à votre étude ce matin. L'assouplissement en matière d'accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi améliorera l'équité du régime et renforcera le soutien offert aux Canadiens qui s'absentent du travail afin de prendre soin d'un membre de la famille gravement malade.

Le président : Merci beaucoup, madame Ryan. Je cède maintenant la parole à M. Farrell.

John Farrell, directeur administratif, Employeurs des transports et communications de régie fédérale : Les ETCOF ont passé en revue les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi et au Code canadien du travail. Nous n'avons aucune inquiétude à ce sujet et nous appuyons les changements.

Le président : Merci beaucoup. J'invite maintenant mes collègues à vous poser des questions.

La sénatrice Cordy : Merci d'être des nôtres ce matin et de nous expliquer les modifications.

Je pense que nous nous réjouissons tous que les familles dans le besoin reçoivent de l'aide. Si je comprends bien, après le dépôt du projet de loi, vous avez constaté qu'il fallait apporter des modifications à la législation, et c'est toujours bon de réagir en conséquence.

J'aimerais que vous précisiez un point concernant les 15 premières semaines de maternité, qui s'adressent uniquement à la mère. Au cours de ces 15 premières semaines, la mère risque de ne pas être en mesure de réclamer des prestations de maladie, parce que cette période de 15 semaines lui est accordée pour lui permettre de se rétablir physiquement, comme vous l'avez expliqué. Par contre, le congé parental peut être pris par la mère ou son conjoint et, à ce titre, il serait visé par ces modifications.

Mme Ryan : C'est là l'essentiel de ce que nous avons proposé. Vous avez mis le doigt sur la différence fondamentale entre les deux prestations; c'est ainsi que nous interprétons l'objectif stratégique. Dans la mesure où les prestations de maternité visent déjà une période de rétablissement pour une gamme de maladies, il serait possible d'interrompre leur versement pour se prévaloir de prestations de maladie en vue de couvrir des types précis de rétablissement.

The difference with parental benefits is that the policy intent for the parental benefit is to provide care for the new child. Like regular benefits, that's your job. If you're unable to provide care for the infant because you have become ill or injured, then the intent is to allow you to access sickness benefit. Your partner could, in the interim, take those parental benefits; they are shareable.

Senator Cordy: That was my question: The partner could take the parental leave to care for not only the child but possibly the mother, as well?

Ms. Ryan: That's the structure.

Senator Seth: For Division 17, would you propose Canada Labour Code amendments to increase the employment responsibilities for managing leave without pay?

Laurent Quintal, Assistant Director, Strategic Policy, Employment and Social Development Canada: Could you repeat the question?

Senator Seth: Would the proposed labour code amendments increase the employer's responsibility for managing leave without pay?

[Translation]

Mr. Quintal: The Canada Labour Code provides for leave without pay to protect the employment of workers who must be absent.

I am not sure I understood your question.

[English]

The Chair: I'm afraid I didn't understand the question, either.

Senator Seth: Would the proposed Canada Labour Code amendments, which you are already doing, increase the employer's responsibility for managing leave without pay? Like, what happens later on?

[Translation]

Mr. Quintal: Now I understand. The employer is responsible for granting the employee leave without pay.

[English]

The Chair: This is a benefit, senator, not an imposition on employers. I'm not sure where we go with this.

Senator Seth: That's fine. If you don't know, that's fine.

La différence avec les prestations parentales, c'est que l'objectif stratégique est de prodiguer des soins au nouveau-né. Comme pour les prestations régulières, c'est une question de travail. Si la personne n'est pas capable de s'occuper du nouveau-né parce qu'elle est tombée malade ou parce qu'elle s'est blessée, alors l'objectif est de lui permettre d'accéder à des prestations de maladie. Son conjoint pourrait, entre-temps, toucher des prestations parentales, lesquelles sont partageables.

La sénatrice Cordy : C'est justement la question que je voulais vous poser : le conjoint pourrait-il prendre un congé parental pour s'occuper non seulement de l'enfant, mais aussi peut-être de la mère?

Mme Ryan : C'est structuré de la sorte.

La sénatrice Seth : En ce qui a trait à la section 17, proposeriez-vous des modifications au Code canadien du travail pour alourdir les responsabilités de l'employeur concernant la gestion des congés sans solde?

Laurent Quintal, directeur adjoint, Politiques stratégiques, Emploi et Développement social Canada : Pourriez-vous répéter la question?

La sénatrice Seth : Les modifications proposées au Code canadien du travail alourdiraient-elles les responsabilités de l'employeur concernant la gestion des congés sans solde?

[Français]

M. Quintal : Le Code canadien du travail prévoit des congés sans solde afin de protéger l'emploi des travailleurs qui doivent s'absenter.

Je ne suis pas certain de comprendre votre question.

[Traduction]

Le président : Je crains de ne pas avoir compris la question, moi non plus.

La sénatrice Seth : Les modifications proposées au Code canadien du travail, que vous avez déjà commencé à mettre en œuvre, alourdiraient-elles les responsabilités de l'employeur pour ce qui est de gérer les congés sans solde? Autrement dit, que se passera-t-il après coup?

[Français]

M. Quintal : Je comprends, maintenant. L'employeur a la responsabilité d'accorder à l'employé un congé sans solde.

[Traduction]

Le président : On parle de prestations, madame la sénatrice, et non pas de fardeau imposé aux employeurs. Je ne suis pas sûr de comprendre là où nous voulons en venir.

La sénatrice Seth : C'est beau. Si vous ne le savez pas, ce n'est pas grave.

Ms. Ryan: It might be helpful to say that it extends the job protection for the employee that parallels the income support we would be allowing the person under the Employment Insurance program.

In a sense, the core aspect of managing income to that person on leave rests with us in the EI program rather than the employer who has an onus with this measure to protect that job until that person is ready to come back to work. So the employer may be faced with a longer period of the employee being away from work because of this new flexibility, but essentially the core responsibility for managing that case, as it were, is with the government and not the employer.

Senator Seth: This very commonly happens. That's the reason I ask the question.

The Chair: Is that it, senator?

Senator Seth: Yes. I didn't get it, but that's fine.

[Translation]

Senator Chaput: I have a quick question. Do these amendments that provide new benefits also apply to independent workers?

Ms. Ryan: Yes, as long as these independent workers are registered for employment insurance. There are new rules that affect the registration process. However, if they are receiving special benefits, that flexibility is offered to them.

[English]

Senator Enverga: According to your notes, it says:

It established the new benefit for parents of critically ill children, of up to 35 weeks to support parents who take time away from work to provide care or support to a critically ill child of less than 18 years of age.

When you mention parents, does it include caregivers?

Jean-François Roussy, Director, Employment Policy, Employment and Social Development Canada: No. When we made the change through the Parents in Need Act, the definition of "parents" in the regulations is the parent, the person responsible legally for the child.

Senator Enverga: Is this a biological parent?

Mr. Roussy: It depends if the child was adopted. It depends on each province, because they have their own rules. But legally, it is the person responsible for the child. It would not be a caregiver.

Mme Ryan : Il serait peut-être utile de dire que cette mesure élargit la période durant laquelle le poste de l'employé est protégé, parallèlement au soutien du revenu que nous lui fournissons dans le cadre du programme d'assurance-emploi.

Dans un sens, l'aspect essentiel de la gestion du revenu de la personne en congé relève de nous, dans le programme d'assurance-emploi, plutôt que de l'employeur à qui il incombe, aux termes de cette mesure, de protéger l'emploi jusqu'à ce que la personne soit prête à retourner au travail. En raison de cette souplesse accrue, l'employeur pourrait donc faire face à une période plus longue d'absence de son employé, mais en gros, c'est le gouvernement qui assume la responsabilité fondamentale liée à la gestion du revenu, et non pas l'employeur.

La sénatrice Seth : Cette situation n'a rien d'insolite. C'est pourquoi je vous pose la question.

Le président : Est-ce tout, madame la sénatrice?

La sénatrice Seth : Oui. Je n'ai rien compris, mais bon, ça va.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'ai une brève question. Est-ce que ces modifications, qui apportent de nouveaux avantages, concernent aussi les travailleurs indépendants?

Mme Ryan : Oui, dans la mesure où ces travailleurs indépendants sont inscrits à l'assurance-emploi. Il y a de nouvelles règles qui touchent ce processus d'inscription. Cependant, s'ils reçoivent des avantages spéciaux, ces flexibilités sont offertes à ces individus.

[Traduction]

Le sénateur Enverga : Dans vos notes, vous dites :

Cette loi a établi une nouvelle prestation spéciale pour les parents d'enfants gravement malades. D'une durée maximale de 35 semaines, cette prestation vise à appuyer les parents qui s'absentent de leur travail pour prodiguer des soins ou offrir un soutien à un enfant gravement malade âgé de moins de 18 ans.

Quand vous parlez de parents, faites-vous aussi allusion aux soignants?

Jean-François Roussy, directeur, Politique de l'emploi, Emploi et Développement social Canada : Non. Quand nous avons apporté la modification à la Loi visant à aider les familles dans le besoin, nous avons défini le terme « parents » comme étant la personne légalement responsable de l'enfant.

Le sénateur Enverga : S'agit-il du parent biologique?

M. Roussy : Cela dépend de la question de savoir si l'enfant a été adopté. Cela varie selon la province, car chaque province a ses propres règles. Mais, légalement, c'est la personne qui est responsable de l'enfant. Ce terme ne comprend donc pas les soignants.

Senator Enverga: So someone legally responsible — not necessarily the caregiver; it has to be parents.

Mr. Roussy: Yes.

Senator Enverga: It says “child of less than 18 years of age.” What if the child is a disabled child and is over 18 years old? Is there any coverage for that, or will this be a different story altogether?

Mr. Roussy: The parents would have to look for something else. The way the “parents of critically ill children” was designed is for parents of children under 18. Also, the child has to be critically ill, which means at risk of dying if there is no care, support or treatments. If it’s a chronic or permanent disability, they wouldn’t be able to get this benefit, even if the child is under 18 years of age.

Senator Enverga: If he is critically ill, he would not be allowed.

Ms. Ryan: I would flag that there is a separate benefit, the Compassionate Care Benefit. It is available for a much wider range of family circumstances, including for the spouse, adult child and siblings. It is available for the shorter period of time of six weeks, but there is that benefit available to family members above the age of 18.

Senator Enverga: With a disabled child or something like that.

Ms. Ryan: In the case of compassionate care, it has to have that element of “gravely ill.”

Senator Enverga: If there is that option, that’s great. Hopefully there is. You’re sure about that, right?

Ms. Ryan: Yes.

Senator Nancy Ruth: I wanted to follow up on Senator Seth’s questions about the employer’s responsibility. Does the employer have to hold the job open beyond the 35 weeks, the 65 weeks or whatever terms of benefits the person is on if they don’t come back at the end of that time?

[Translation]

Mr. Quintal: The purpose of the Canada Labour Code is to protect workers who are absent on leave. The job is absolutely protected; the employer cannot dismiss someone because he or she takes leave to care for a sick child or for other reasons.

Therefore, the purpose of the Canada Labour Code is to protect the jobs of workers who are absent for a certain number of days.

Le sénateur Enverga : Alors, c’est quelqu’un qui est légalement responsable — ce n’est pas nécessairement le soignant. Il faut que ce soit les parents.

M. Roussy : Oui.

Le sénateur Enverga : On parle d’enfant âgé de moins de 18 ans. Que se passerait-il si l’enfant était handicapé et qu’il avait plus de 18 ans? Ce cas serait-il visé, ou s’agit-il d’une autre paire de manches?

M. Roussy : Les parents auraient à chercher une autre forme de prestations. L’expression « parents d’enfants gravement malades » désigne les parents d’enfants âgés de moins de 18 ans. Par ailleurs, l’enfant doit être gravement malade, c’est-à-dire qu’il risque de mourir s’il ne reçoit pas de soins, de soutien ou de traitements. S’il s’agit d’un handicap chronique ou permanent, les parents ne seraient pas admissibles à cette prestation, même si l’enfant est âgé de moins de 18 ans.

Le sénateur Enverga : Si l’enfant est gravement malade, les parents ne seraient pas admissibles.

Mme Ryan : Je tiens à signaler qu’il y a une prestation distincte : les prestations de soignant. Ces prestations s’appliquent à une plus vaste gamme de circonstances familiales, notamment dans le cas de l’époux, d’un enfant adulte et des sœurs et frères. Leur durée est plus courte — six semaines —, mais ces prestations sont offertes aux membres de la famille qui sont âgés de plus de 18 ans.

Le sénateur Enverga : Elles s’appliqueraient dans le cas d’un enfant handicapé ou quelque chose de ce genre.

Mme Ryan : Dans le cas des prestations de soignant, il faut que la personne soit « gravement malade ».

Le sénateur Enverga : S’il y a cette option, c’est très bien. En tout cas, j’espère que c’est le cas. Vous en êtes sûre, n’est-ce pas?

Mme Ryan : Oui.

La sénatrice Nancy Ruth : Je voulais revenir sur les questions de la sénatrice Seth concernant les responsabilités de l’employeur. L’employeur doit-il garder le poste après la durée des prestations, que ce soit 35 semaines, 65 semaines ou peu importe, si la personne ne retourne pas au travail après cette période?

[Français]

M. Quintal : La raison d’être du Code du travail est de protéger les travailleurs qui s’absentent pour prendre un congé. L’emploi est absolument protégé; l’employeur ne peut pas congédier quelqu’un parce qu’il prend congé pour prendre soin d’un enfant malade ou pour d’autres raisons.

Donc, l’objectif du Code canadien du travail est de protéger les emplois des travailleurs qui s’absentent pour un certain nombre de congés.

The employer is responsible for respecting the legislation. In other words, the employer must ensure that when employees return from leave, they return to their positions with all the employment conditions that applied before the leave.

The only circumstances where an employer might not offer the individual a position at the same level, as in this case, would be when an employee is absent for health reasons and, upon return, cannot carry out his or her former duties. The employer is then required to offer the employee a position that does not necessarily have the same employment conditions.

That is the only case where an employer may question the employment conditions of a worker protected under the Canada Labour Code.

In all other situations, the job is completely protected and, when the leave ends, the employee returns to his or her position, if the position still exists, obviously.

[English]

Senator Nancy Ruth: Let me clarify. Using the example of the pregnant woman, if the person is away 65 weeks and she does not return by the sixty-sixth or seventieth week, the employer must still keep the job open for her?

[Translation]

Mr. Quintal: No. If the leave has ended and the person decides not to return, the position is not protected.

[English]

Senator Nancy Ruth: Thank you. What obligations does the employer have for wages or benefits during this absence period?

[Translation]

Mr. Quintal: During the absence, the employee and the employer must continue to contribute to the benefits. The salary is not paid, obviously, because the leave is unpaid, but all the employment conditions and all the benefits are maintained.

[English]

Senator Seth: I have a supplementary.

The Chair: No. You can ask another question at the end, after Senator Seidman.

Senator Seth: Thank you. It's always no.

The Chair: You can always ask a question, senator, but we don't do supplementary questions to get into debate. If the question is worth asking I will put you on the list and you can ask next.

Senator Seth: It's not debate.

Il appartient à l'employeur de respecter la loi, c'est-à-dire de faire en sorte que, lorsqu'un employé a terminé son congé, il réintègre son poste avec toutes les conditions d'emploi qu'il possédait avant de prendre son congé.

Les seules circonstances où un employeur pourrait ne pas offrir à l'individu un emploi au même niveau, dans le cas qui nous intéresse, sont celles où un employé s'absente pour des raisons de santé et que, à son retour, il n'est plus en état d'occuper ses anciennes fonctions. L'employeur a donc l'obligation de lui offrir un autre poste qui n'est pas nécessairement assorti des mêmes conditions d'emploi.

C'est le seul cas où un employeur peut remettre en question les conditions d'emploi d'un travailleur protégé par le Code canadien du travail.

Dans toutes les autres situations, l'emploi est complètement protégé et, quand le congé est terminé, le travailleur retourne à son poste, si le poste existe toujours évidemment.

[Traduction]

La sénatrice Nancy Ruth : Permettez-moi d'apporter une précision. Prenons l'exemple de la femme enceinte; si la personne est absente pendant 65 semaines et qu'elle ne retourne pas au travail après la 66^e ou la 67^e semaine, l'employeur doit-il quand même lui réserver le poste?

[Français]

M. Quintal : Non. Si le congé est terminé et que la personne décide de ne pas revenir, le poste n'est pas protégé.

[Traduction]

La sénatrice Nancy Ruth : Merci. Quelles sont les obligations de l'employeur en ce qui concerne les salaires ou les avantages sociaux durant cette période d'absence?

[Français]

M. Quintal : Durant l'absence, l'employé et l'employeur doivent continuer de payer les avantages sociaux. Le salaire n'est pas payé, évidemment, car il s'agit d'un congé sans solde, mais toutes les conditions d'emploi et tous les avantages sont maintenus.

[Traduction]

La sénatrice Seth : J'ai une question complémentaire.

Le président : Non. Vous pourrez poser une autre question à la fin, après la sénatrice Seidman.

La sénatrice Seth : Merci. C'est toujours non.

Le président : Vous pouvez toujours poser une question, madame, mais nous ne posons pas de questions complémentaires pour lancer un débat. Si la question vaut la peine d'être posée, je vais vous ajouter à la liste et vous pourrez la poser ensuite.

La sénatrice Seth : Elle ne vise pas un débat.

Senator Seidman: Mr. Roussy, you brought up the issue of provincial jurisdiction in reference to definition of parents. Could you please elaborate a bit on what the jurisdictional issues are, if different provinces will carry this out in a different fashion? That's the essence of my question.

Mr. Roussy: I would say that's mostly in a case with adoption. The adoption rules can be different from province to province. That would be the main difference. From province to province, it will be mostly the same definition.

If I take the example of Quebec, it is larger than the rest of Canada as to what is considered a "parent."

Senator Seidman: Excuse me, if we could get beyond that, I used that as an example because you brought that issue up. I'd like to know about the jurisdictional issues as applied to this piece of legislation, or the changes in this piece of legislation, beyond the definition.

Ms. Ryan: If I may, the core of the measure is to allow us to provide benefits to people in these combinations of difficult situations. That's the core of it.

The changes to the Canada Labour Code are for federally regulated industries essentially to harmonize the job protection federally regulated industries with our suite of benefits. For our set of benefits, generally there is provincial variation in terms of how and the degree that provincial labour codes, which do cover a far larger number of employees, protect the jobs of people in these situations where we do extend benefits. I don't know if Laurent wants to elaborate on that.

Senator Seidman: I'm still trying to understand. I understand that it's federally regulated employment or industries that are covered by this. I would like to know if the provinces tend to harmonize so they are in line with federally regulated industries.

[Translation]

Mr. Quintal: Recently, when leave for caregivers and leave for critically ill children was adopted, the majority of provinces aligned and amended their own labour legislation as a result. As you can imagine, there is no requirement for the provinces to amend their legislation; it is up to them to decide, if they have full jurisdiction. However, based on the recent benefits programs, the provinces followed the federal government and amended their labour laws.

Senator Seidman: Thank you very much.

[English]

The Chair: Senator Seth, have you formulated a question?

Senator Seth: My question was asked by you, so that was okay.

La sénatrice Seidman : Monsieur Roussy, vous avez soulevé la question de la compétence provinciale en référence à la définition de parents. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les questions de compétence et nous dire si les diverses provinces vont procéder de manière différente? C'est l'essentiel de ma question.

M. Roussy : Je dirais que c'est surtout dans le cas de l'adoption. Les règles en la matière varient d'une province à l'autre. C'est la principale différence. La définition sera généralement la même dans toutes les provinces.

Par exemple, au Québec, la définition de « parent » est plus large que celle des autres provinces du Canada.

La sénatrice Seidman : Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait aller au-delà de cela? J'ai utilisé cet exemple parce que vous aviez soulevé la question. Pouvez-vous nous parler des questions de compétence associées à cette mesure législative ou à ses modifications, au-delà de la définition?

Mme Ryan : Si je puis me permettre, cette mesure vise essentiellement à nous permettre d'offrir des prestations aux personnes qui vivent une association de situations difficiles. C'est l'essentiel.

Les modifications au Code canadien du travail visent à harmoniser la protection des emplois des industries sous réglementation fédérale à l'ensemble de nos prestations. En règle générale, la méthode et le degré de la protection offerte par les codes provinciaux du travail — qui couvrent un plus grand nombre d'employés — aux personnes dans ces situations varient. Laurent veut peut-être fournir des précisions à ce sujet.

La sénatrice Seidman : J'essaie toujours de comprendre. Je comprends que ce sont les emplois ou industries sous réglementation fédérale qui sont visés. J'aimerais savoir si les provinces ont tendance à harmoniser leurs règles à celles des industries sous réglementation fédérale.

[Français]

M. Quintal : Récemment, lors de l'adoption des congés pour soignants et des congés pour enfants gravement malades, la majorité des provinces ont emboîté le pas et ont modifié leur propre loi sur le travail en conséquence. Comme vous vous en doutez, il n'y a pas d'obligation pour les provinces de modifier leur loi; c'est à elles de le décider, si elles ont les pleins pouvoirs. Cependant, selon les derniers programmes de prestation, les provinces ont suivi le gouvernement fédéral et ont modifié leurs lois du travail.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Madame la sénatrice Seth, avez-vous une question?

La sénatrice Seth : Vous l'avez posée, alors c'est bien.

The Chair: You have helped clarify the situation for us on this bill. I think these are generally well-received improvements and are additional benefits to employees, and bring a number of issues into a kind of harmony with regard to the overall situations here. We thank you very much for appearing before us this morning. I thank my colleagues for their questions.

Colleagues, for the next session, we are dealing with Division 30, the Apprentice Loans Act.

In this panel, we have Employment and Social Development Canada, represented by Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research; and we have the Canadian Apprenticeship Forum with Sarah Watts-Rynard, Executive Director.

By agreement, I will invite Mr. Rahman to present first.

[Translation]

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research, Employment and Social Development Canada: Good morning, Mr. Chair and honourable senators. It is a pleasure to be here today to discuss the work that is under way with respect to the Canada Apprentice Loan.

[English]

In the 2013 Speech from the Throne, the Government of Canada committed to ensuring that Canadians are aware of the opportunities offered by the skilled trades and to assist apprentices with the cost of their training.

As part of this commitment, Economic Action Plan 2014 proposed the creation of the Canada Apprentice Loan as an expansion of the Canada Student Loans Program to provide apprentices registered in Red Seal trades with interest-free loans of up to \$4,000 per period of technical training. These loans will remain interest-free until an apprentice completes or terminates their apprenticeship training, at which point interest will start accruing on their loans and the loan will go into repayment.

The Apprentice Loans Act establishes the legal framework for Canada Apprentice Loans. Specifically, it authorizes the making of regulations for the administration of the act; it provides authority for the Minister of Employment and Social Development to enter into loan agreements with eligible apprentices; and it provides for the establishment of a contract with a third-party service provider for the administration of Canada Apprentice Loans.

The new act also provides for the making of regulations pertaining to certain benefits similar to those available to Canada Student Loan borrowers.

In addition to these loans being interest-free, while apprentices continue their apprenticeship training, these benefits include assistance for borrowers who experience financial difficulty

Le président : Vous nous avez aidés à clarifier la situation relative à ce projet de loi. Je crois que ces améliorations sont généralement bien reçues; elles avantagent les employés et harmonisent un certain nombre de questions d'ordre général. Nous vous remercions beaucoup d'avoir témoigné devant nous ce matin. Je remercie mes collègues de leurs questions.

Chers collègues, pour la prochaine séance, nous allons traiter de la Section 30, Loi sur les prêts aux apprentis.

Nous recevons Atiq Rahman, directeur des politiques opérationnelles et des recherches d'Emploi et Développement social Canada et Sarah Watts-Rynard, directrice exécutive du Forum canadien sur l'apprentissage.

Selon ce qui a été convenu, j'invite M. Rahman à prendre la parole en premier. Allez-y, monsieur.

[Français]

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches, Emploi et Développement social Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, bonjour. J'ai le plaisir d'être ici aujourd'hui pour discuter du travail lié au prêt canadien aux apprentis.

[Traduction]

Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement du Canada s'est engagé à voir à ce que les Canadiens soient au courant des possibilités que leur offrent les métiers spécialisés et à aider les apprentis à défrayer les coûts de leur formation.

Pour donner suite à cet engagement, on a proposé, dans le Plan d'action économique de 2014, la création du prêt canadien aux apprentis, à titre de complément au Programme canadien de prêts aux étudiants, afin d'offrir aux personnes inscrites à leur première formation d'apprenti dans un métier désigné Sceau rouge des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique. Un tel prêt demeurera sans intérêt jusqu'à ce que la personne termine son programme de formation d'apprenti ou y mette fin, après quoi elle commencera à le rembourser et les intérêts commenceront à s'accumuler.

La Loi sur les prêts aux apprentis établit le cadre juridique du prêt canadien aux apprentis. Plus précisément, elle autorise l'élaboration de règlements régissant son administration, confère au ministre de l'Emploi et du Développement social le pouvoir de conclure des ententes de prêt avec les apprentis admissibles et comprend des dispositions en vue de la passation de marchés avec des tiers fournisseurs de services pour les besoins de l'administration du prêt canadien aux apprentis.

En outre, la nouvelle loi est assortie de dispositions sur la mise au point de règlements concernant des prestations semblables à celles qui sont offertes aux bénéficiaires de prêts d'études canadiens.

En plus de pouvoir recevoir des prêts sur lesquels aucun intérêt ne sera calculé pendant leur formation, les apprentis pourront également bénéficier de mesures d'aide s'ils éprouvent des

during repayment. Furthermore, Canada Apprentice Loans will be forgiven in their entirety if the borrower becomes severely and permanently disabled or in the case of a borrower's death.

In addition to the introduction of the Apprentice Loans Act, consequential amendments to the Bankruptcy and Insolvency Act and the Department of Employment and Social Development Act are also being introduced. The amendments to the Bankruptcy and Insolvency Act will ensure that apprentice loan borrowers are treated the same way as other student loan borrowers, while the amendments to the Department of Employment and Social Development Act will allow for electronic administration of the apprentice loan measure.

The new Canada Apprentice Loan will complement other Government of Canada initiatives, such as the Apprenticeship Incentive Grant and the Apprenticeship Completion Grant, which were introduced to encourage apprentices in Red Seal trades to complete their training.

Under the Apprenticeship Incentive Grant, apprentices can receive \$1,000 after the successful completion of their first and second level of an apprenticeship program; while under the Apprenticeship Completion Grant, apprentices can receive \$2,000 once they have obtained their journey person's certification.

As some of you may know, the Red Seal program is an interprovincial standard of excellence for the skilled trades, which aims to encourage harmonization of apprenticeship training and certification programs and to foster mobility across Canada and more rapidly connect skilled trade workers with available jobs in high-demand regions.

Today, Red Seal trades account for approximately 80 per cent of all registered apprentices in Canada.

Despite existing measures to support apprentices in the Red Seal trades, completion rates have been rather low, with only half of all apprentices completing their training. This represents a potential loss to the economy and individuals alike, as apprentices who obtain certification have greater job stability, are more likely to work in their trade, and earn on average 25 per cent more per hour.

difficultés financières au cours du remboursement de leur prêt. De même, on pourra appliquer la pleine exonération du remboursement du prêt canadien aux apprentis en cas d'invalidité grave ou permanente touchant le bénéficiaire, ou encore du décès de celui-ci.

Parallèlement à l'instauration de la Loi sur les prêts aux apprentis, des modifications connexes seront apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social. Les changements touchant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité permettront de veiller à ce que les bénéficiaires de prêts aux apprentis soient traités de la même façon que les autres bénéficiaires de prêts d'études, tandis que les modifications qui seront apportées à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social permettront l'administration par voie électronique du programme du prêt aux apprentis.

Le nouveau prêt canadien aux apprentis viendra s'ajouter à d'autres initiatives similaires du gouvernement du Canada, notamment la Subvention incitative aux apprentis et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, lesquelles ont été instaurées afin d'inciter les apprentis suivant une formation dans un métier désigné Sceau rouge à terminer leur programme d'apprentissage.

Au titre de la Subvention incitative aux apprentis, ces derniers peuvent recevoir 1 000 \$ après avoir réussi le premier et le deuxième niveau d'un programme d'apprentissage; dans le cadre de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, ils peuvent recevoir 2 000 \$ une fois qu'ils ont obtenu leur certificat de compagnon.

Comme certains d'entre vous le savent sans doute, le programme du Sceau rouge établit une norme interprovinciale d'excellence relative aux métiers spécialisés; il a pour objet de faciliter l'harmonisation des programmes de formation et de reconnaissance professionnelle destinés aux apprentis ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du Canada, et de permettre aux travailleurs du domaine des métiers spécialisés de prendre connaissance rapidement des emplois disponibles dans les régions où la demande est élevée.

Aujourd'hui, les travailleurs occupant un emploi dans un métier désigné Sceau rouge représentent environ 80 p. 100 de tous les apprentis inscrits au Canada.

Malgré les mesures existantes de soutien aux apprentis dans les métiers désignés Sceau rouge, le taux de réussite des programmes d'apprentissage est demeuré faible; en effet, environ seulement la moitié des apprentis terminent leur formation. Cela représente une perte potentielle pour l'économie et pour les particuliers concernés, puisque les apprentis qui obtiennent leur certificat bénéficient d'une plus grande stabilité d'emploi, sont plus susceptibles de travailler dans leur domaine et gagnent en moyenne 25 p. 100 de plus l'heure comparativement à ceux qui ne terminent pas leur programme de formation.

A key factor that has been reported as contributing to low apprenticeship completion is the financial cost of attending block technical training. During these blocks, which typically last four to 12 weeks, apprentices face significant costs, including forgone wages, educational fees, tools, equipment and sometimes relocation and living expenses if they are required to attend an institution located far from their home. For some apprentices, particularly those with families, these costs could be quite onerous.

Furthermore, unlike other post-secondary students, apprentices are not eligible for student loans, as their training doesn't fall within existing parameters of student loan programs. Student loan programs usually require that the study program lead to a degree, diploma or certificate, and that the duration of the program be at least 12 weeks.

Over the past few months, the Canada Student Loans Program has held discussions with national apprenticeship stakeholders as well as provincial and territorial apprenticeship authorities to discuss program design and delivery issues. These discussions will serve as the basis for new regulations. Following the approval of new regulations, Canada Apprentice Loans will be available to apprentices in January 2015.

The Chair: Thank you very much. Ms. Watts-Rynard, please go ahead.

Sarah Watts-Rynard, Executive Director, Canadian Apprenticeship Forum: Thank you for your invitation to appear today to discuss elements of Bill C-31 related to enacting the Apprentice Loans Act. The Canadian Apprenticeship Forum has prepared and submitted a brief summarizing the financial barriers related to apprenticeship training and speaking to key challenges we anticipate will be associated with administering the loan program.

The Canadian Apprenticeship Forum is a national non-profit that looks at apprenticeship through a pan-Canadian lens. Though regulated by the jurisdictions, apprenticeship stakeholders assign value to connecting the dots across trades, sectors and Canada. Our organization provides a national voice, influencing apprenticeship strategies through research and collaboration. In addition to research insights, we connect stakeholders in order to share promising practices and promote apprenticeship as a valued post-secondary pathway.

Parmi les principaux facteurs signalés pour expliquer le faible taux d'achèvement des programmes d'apprentissage se trouve le coût de la participation à des périodes de formation technique par modules. Dans le cadre de la réalisation des modules en question, lesquels durent habituellement de quatre à 12 semaines, les apprentis doivent assumer des coûts importants, notamment ceux que provoquent le salaire perdu pendant la formation, de même que les frais de scolarité, les frais associés à l'achat d'outils et de matériel et, parfois, les frais de réinstallation et de subsistance, dans les cas où ils doivent fréquenter un établissement qui est situé loin de chez eux. Pour certains apprentis, tout particulièrement ceux qui ont des enfants, ces coûts peuvent être très lourds.

De même, contrairement aux étudiants de niveau postsecondaire, les apprentis ne sont pas admissibles aux prêts d'études puisque leur formation ne répond pas aux critères en vigueur associés au programme en ce sens, notamment la nécessité que le programme d'études mène à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires et qu'il soit d'une durée minimale de 12 semaines.

Au cours des derniers mois, les représentants du Programme canadien de prêts aux étudiants ont pris part à des discussions sur les questions liées à la conception et à l'exécution du programme du prêt aux apprentis avec des intervenants nationaux du milieu des programmes d'apprentissage ainsi qu'avec des autorités provinciales et territoriales responsables de l'apprentissage. Ces discussions constitueront le fondement des nouveaux règlements qui seront élaborés. Une fois les nouveaux règlements approuvés, le prêt canadien aux apprentis sera offert, soit à compter de janvier 2015.

Le président : Merci beaucoup. Madame Watts-Rynard, vous avez la parole.

Sarah Watts-Rynard, directrice exécutive, Forum canadien sur l'apprentissage : Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui pour discuter de certains éléments du projet de loi C-31 concernant la promulgation de la Loi sur les prêts aux apprentis. Le Forum canadien sur l'apprentissage a présenté un mémoire qui résume les obstacles financiers associés à la formation en apprentissage ainsi que les principaux défis que nous prévoyons relativement à la gestion du programme de prêts.

Le Forum canadien de l'apprentissage est une organisation nationale à but non lucratif qui situe l'apprentissage dans une perspective pancanadienne. Bien qu'il s'agisse d'un domaine de compétence provinciale et territoriale, les intervenants de l'apprentissage valorisent les interrelations entre les métiers, les secteurs et les différentes régions du pays. Notre organisation est la voix nationale qui influe sur les stratégies d'apprentissage au moyen de la recherche et de la collaboration. En plus de leur transmettre les données fournies par la recherche, nous rassemblons les intervenants afin qu'ils puissent échanger les pratiques prometteuses et promouvoir l'apprentissage à titre de parcours postsecondaire gratifiant.

At a national level, the levers associated with apprenticeship training are limited. However, I believe there is a significant role to play federally when it comes to supporting and encouraging apprenticeship training. More needs to be done to equalize the value associated with apprenticeship as a post-secondary pathway, particularly given the importance that tradespeople have to the Canadian economy. This means recognizing apprentices as learners and providing the institutional supports long associated with other forms of post-secondary training.

In terms of your inquiry, I will concentrate my remarks on supports currently available to apprentices in training, financial barriers associated with apprenticeship — and why these inhibit certification — and challenges that may be associated with administering student loans for apprentices.

Over the last decade or so, we have seen access to shop classes in high schools curtailed and equipment neglected, making hands-on occupations less accessible and, frankly, less attractive options. Meanwhile, the requirement to build, operate and maintain Canada's infrastructure continues to require people with hands-on problem-solving skills. As a country, we extract resources; rely on cars; and require roads, bridges and buildings. While university-educated people add value to the economy, so too do people with technical and mechanical skills which have, in my opinion, been undervalued.

It would be simplistic to say that the Canada Apprentice Loan solves this problem. However, it does send a strong message that apprentices are worthy of interest-free support similar to other forms of post-secondary education. The Canada Apprentice Loan reflects a rather profound change in policy, which has long treated apprentices as employees rather than learners. While student loans haven't been available, apprentices have benefited from Employment Insurance during periods of technical training. There are also taxable grants that Mr. Rahman mentioned available to apprentices in Red Seal trades. In many cases, provinces and territories also provide a variety of supports.

According to our research, these supports are critical. While apprentices are paid employees, they only make a percentage of a journeyperson's wage. In most cases, employers do not pay wages during technical training. While Employment Insurance provides income replacement at 55 per cent, many apprentices report significant delays in receiving their benefits. The service standard is generally 28 days, but the initial two-week waiting period and processing delays often mean that an apprentice has received no benefits until well into their training and, in some cases, only after returning to work.

À l'échelle nationale, les leviers associés à la formation en apprentissage sont limités. Je crois toutefois que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle important pour soutenir et promouvoir la formation en apprentissage. Il faut faire davantage pour promouvoir l'apprentissage à titre de cheminement postsecondaire valorisant, en raison notamment de l'importance que représentent les gens de métiers pour l'économie canadienne. Cela veut dire qu'il faut reconnaître que les apprentis sont des apprenants et leur fournir les soutiens institutionnels depuis longtemps associés à d'autres formes d'enseignement postsecondaire.

En ce qui concerne votre étude, je vais me concentrer sur les mesures de soutien actuellement offertes aux apprentis en formation, les obstacles financiers à l'apprentissage et les raisons pour lesquelles ces obstacles empêchent les apprentis d'obtenir leur certification, et les défis qui pourraient être associés à la gestion des prêts étudiants pour les apprentis.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de cours en ateliers dans les écoles secondaires a été réduit et l'équipement négligé, ce qui a rendu les métiers moins accessibles et, disons le franchement, moins attrayants comme choix de carrière. Par ailleurs, pour continuer de construire, d'exploiter et d'entretenir l'infrastructure canadienne, nous avons besoin de gens qui possèdent des compétences pratiques et des aptitudes à résoudre les problèmes. En tant que pays, nous exploitons des ressources, nous dépendons de l'automobile et avons besoin de routes, de ponts et d'édifices. Les diplômés universitaires apportent certes une valeur ajoutée, mais les travailleurs spécialisés également et, à mon avis, leur valeur a été sous-évaluée.

Il serait simpliste de dire que le prêt aux apprentis du Canada est la solution à ce problème. Il envoie cependant un message fort, soit que la formation en apprentissage mérite une aide financière sans intérêt, au même titre que les autres formes d'enseignement postsecondaire. Le prêt aux apprentis est plutôt le signe d'un profond changement de la politique, car celle-ci a longtemps traité les apprentis comme des employés plutôt que comme des apprenants. N'étant pas admissibles aux prêts étudiants, les apprentis touchent des prestations d'assurance-emploi durant leur période de formation technique. Ils sont également admissibles aux subventions imposables dont a parlé M. Rahman, dans les métiers désignés Sceau rouge. De plus, les provinces et les territoires offrent également diverses formes d'aide.

Nos recherches démontrent que ces mesures d'aide sont essentielles. Les apprentis sont des employés rémunérés, mais ils ne gagnent qu'un pourcentage du salaire d'un compagnon. La plupart des employeurs ne leur versent pas de salaire durant la formation technique. L'assurance-emploi leur assure un revenu de remplacement à 55 p. 100, mais bon nombre d'apprentis signalent des retards dans le versement des prestations. La norme de service est habituellement de 28 jours, mais en raison du délai de carence initial de deux semaines et des délais de traitement, les prestations sont versées alors que la formation est bien avancée et, dans certains cas, seulement après le retour au travail.

Given that apprentices are, on average, in their mid-20s at the time of registration, they often have family and financial obligations beyond those of a new high-school graduate.

My brief goes into more detail about financial need, but I will say that apprentices tell us that financial hardship is among the key reasons that they delay returning to technical training. This keeps apprentices in the system longer and impedes certification.

I would be remiss if I didn't express some concern that the realities of apprenticeship training are likely to pose challenges to loan administration. Regulations have to consider the nonlinear nature of apprenticeship. As employees, apprentices are subject to employment gaps due to seasonal layoff and economic cycles. Depending on training volume, there's no guarantee that technical training blocks will be offered annually and, even when they are, apprentices may be otherwise prevented from attending by employment demands.

CAF would like to see a streamlined application process and timely delivery of funds. The degree to which the loan can offset disruption in wages, and delays receiving EI benefits, will be key. To the extent possible, apprentices should be encouraged to borrow only the amount necessary to cover costs, keeping student debt low. At the same time, the program must recognize that financial need varies considerably based on individual circumstances, trade, training location, number of periods of training and duration of block release. These are among the factors that call for a flexible loan program uniquely aligned with the realities of apprenticeship training.

Thank you very much.

The Chair: Thank you both. I will now open up the meeting to questions.

Senator Stewart Olsen: This has been a very interesting presentation. It is extremely important to the country.

Do you have any statistics on how many apprenticeship programs there would be in the country?

Ms. Watts-Rynard: There are about 300 trades, and the vast majority of them would include apprenticeship programs.

Senator Stewart Olsen: Is that regulated by the province? Also, do they work in conjunction with community colleges?

Étant donné que les apprentis ont, en moyenne, autour de 25 ans au moment de leur inscription, bon nombre d'entre eux ont déjà une famille et des obligations financières beaucoup plus importantes que celles d'un jeune diplômé du secondaire.

Mon mémoire expose plus en détail les besoins financiers, mais permettez-moi d'ajouter que les apprentis nous disent que les difficultés financières sont l'une des raisons qui les incitent à reporter leur retour à la formation technique. Les apprentis restent donc plus longtemps dans le système ce qui reporte leur certification à plus tard.

Je m'en voudrais de ne pas ajouter que les réalités de la formation en apprentissage risquent de représenter un défi pour l'administration des prêts. La réglementation doit prendre en compte la nature non linéaire de l'apprentissage. En tant qu'employés, les apprentis peuvent être touchés par les pénuries de travail attribuables aux mises à pied saisonnières ou aux cycles économiques. Comme ils dépendent du nombre de participants, rien ne garantit que les blocs de formation technique seront offerts d'une année à l'autre et, même s'ils le sont, il est possible que des apprentis ne puissent y participer à cause des demandes d'emploi.

Le FCA souhaite la simplification du processus de demande de prêts et l'octroi rapide des fonds. L'idéal serait que les prêts puissent compenser l'interruption de salaire et les retards dans le versement des prestations d'assurance-emploi. Dans la mesure du possible, les apprentis doivent être encouragés à n'emprunter que le montant nécessaire pour couvrir leurs dépenses afin de maintenir leur dette d'étudiant à un bas niveau. Parallèlement, le programme doit reconnaître que les besoins financiers varient considérablement en fonction de la situation de chaque apprenti, du métier, du lieu de formation, du nombre de périodes de formation et de la durée du bloc de formation. Ce sont là des facteurs parmi d'autres qui nécessitent un programme de prêts flexible et adapté aux réalités de la formation en apprentissage.

Je vous remercie.

Le président : Merci à vous deux. Nous allons maintenant passer aux questions.

La sénatrice Stewart Olsen : Vos exposés étaient très intéressants. C'est très important pour le pays.

Avez-vous des statistiques sur le nombre de programmes d'apprentissage au pays?

Mme Watts-Rynard : Il y a environ 300 métiers et la grande majorité d'entre eux sont associés à des programmes d'apprentissage.

La sénatrice Stewart Olsen : Est-ce qu'ils sont réglementés par la province? Est-ce qu'ils sont offerts en collaboration avec les collèges communautaires?

Ms. Watts-Rynard: It is regulated by the provinces and territories, and in many cases, the technical training does occur at community colleges. But there are also union training centres and private institutions, as well, that can provide technical training.

Generally, the province or territory would designate who was an authorized training provider in one of its trades.

Senator Stewart Olsen: Are the monies for these loans separate entities or is it in a pot that's provided to the province for educational purposes?

Mr. Rahman: It is outside of the pot provided to the provinces.

Senator Cordy: Thank you both for being here. Our committee did a study on post-secondary education and, in reading it, you would discover that we certainly place high value on the need for post-secondary, not just in what one would have thought years ago as being university, but also recognizing community colleges and trades training. I think your point was very well made.

You said you would be remiss, Miss Watts-Rynard, if you didn't express concern about the realities and the challenges that are going to be there for loan administration. Could you just expand on that for us?

Ms. Watts-Rynard: In thinking about the Canada Student Loan and the way that a student would normally enter into one of those post-secondary programs, you start it right after Labour Day and finish sometime in June several years later. The expectation is that you would actually be in school for eight months of the year and you would have a summer break. Some of the difficulty in thinking about how to follow an apprentice is that they are an employee first and they are subject to gaps in employment. Sometimes there's the end of a contract or we see that there are seasonal layoffs. They're not necessarily employed on a consistent basis, although given the demands and skill shortages we're seeing, apprentices do generally have employment.

There are economic factors in play as well. If they're not in technical training and not actively working toward their apprenticeship, the question becomes: Are they ready to go into repayment? That doesn't necessarily tell us they're not continuing apprentices. It might mean they're dealing with a delay or gaps, which are just realities of apprenticeship training.

Senator Cordy: This is quasi-related, if I could stretch this just a little bit because she's here.

You spoke earlier on the issue of federal-provincial jurisdiction. I know the new government in Nova Scotia is working to fix this because so many of our young people are

Mme Watts-Rynard : Ils sont réglementés par les provinces et les territoires et, dans de nombreux cas, la formation technique est offerte dans les collèges communautaires. La formation est aussi offerte dans les centres de formation des syndicats et dans les établissements privés.

En règle générale, la province ou le territoire détermine les fournisseurs de formation autorisés selon les métiers.

La sénatrice Stewart Olsen : Est-ce que l'argent de ces prêts provient d'entités distinctes ou est-ce que cela fait partie d'un ensemble offert à la province à des fins d'éducation?

M. Rahman : Cela ne fait pas partie des fonds offerts aux provinces.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie tous deux de votre présence. Notre comité a réalisé une étude sur l'éducation postsecondaire qui nous a permis de constater que nous accordons certainement une grande valeur à l'éducation postsecondaire, non seulement à l'université, qui était la seule institution à laquelle on pensait il y a plusieurs années, mais aussi dans les collèges communautaires et les établissements de formation professionnelle. Je crois que vous avez très bien fait valoir votre point.

Madame Watts-Rynard, vous avez dit que vous vous en voudriez de ne pas exprimer votre inquiétude quant aux défis associés à l'administration des prêts. Pourriez-vous élaborer?

Mme Watts-Rynard : Je pense au Programme canadien de prêts aux étudiants et à la façon dont les étudiants suivent habituellement les programmes d'études postsecondaires. Les cours commencent tout juste après la fête du Travail et se terminent quelque part en juin, plusieurs années plus tard. On s'attend à aller à l'école huit mois par année et à avoir congé l'été. L'une des difficultés associées à la formation en apprentissage, c'est que les étudiants sont d'abord des employés et peuvent être touchés par les pénuries de travail. Parfois, leur contrat se termine ou ils subissent une mise à pied saisonnière. Ils n'ont pas nécessairement d'emploi sur une base régulière, bien qu'en raison de la demande élevée et des pénuries de main-d'œuvre, les apprentis ont habituellement un emploi.

Il y a également des facteurs économiques en jeu. S'ils ne sont pas en train de suivre une formation technique et qu'ils ne poursuivent pas activement leur apprentissage, voici la question qu'il faut se poser : sont-ils prêts à entrer en mode de remboursement? Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils ne sont pas des apprentis inscrits. Ils sont peut-être aux prises avec un délai ou des interruptions, qui sont tout simplement des réalités propres aux programmes d'apprentissage.

La sénatrice Cordy : C'est une question presque connexe. Je vous serais reconnaissant d'en parler juste un peu plus étant donné qu'elle est ici.

Vous avez parlé plus tôt du problème des compétences fédérales et provinciales. Je sais que le nouveau gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'efforce de le régler, car beaucoup de nos

actually working in Alberta but would like to have recognition of it in Nova Scotia. So the new premier has said, yes, indeed that will happen. Is this a problem across the country — a lot of people from Atlantic Canada are moving to Alberta — with the challenges of provincial-federal jurisdiction in terms of tradespeople?

Ms. Watts-Rynard: It is absolutely a challenge. The truth is that if you are unable to find your employment hours in one part of the country, there is a desire to go and get them where there is demand. The provincial and territorial systems don't always recognize each other's technical training or hours that are done outside of the province.

I know a number of the provinces right now are talking about harmonization and trying to make it easier to be able to go and take either the block release training in another part of the country where it is being offered, if it's not being offered within their jurisdiction, and also going and getting work hours in other provinces.

We see that Alberta is fairly liberal with this because they do want people to come in and be doing the work. Some of the other provinces do have regulations that haven't caught up yet with this concept of moving people around to fill shortages even while they're still apprentices. We see a lot of the agreement on internal trade, and the Red Seal Program allows for a lot of mobility once someone is certified. It is just the gap between registration and certification and trying to make sure somebody is in a position to be certified.

Senator Cordy: Mr. Rahman, you talked about the payback. You referred to the Bankruptcy Act aspect of it and said that it will follow the same rules as the student loans for university students. Could you refresh my memory on that? What is it currently for university students?

Mr. Rahman: The current rule around bankruptcy for student loans is that if a bankruptcy is declared within seven years of leaving school, of getting into repayment, then that loan survives. That's the rule that will also apply to apprentice loans.

Senator Cordy: I know there have been a number of private member bills brought in to reduce seven years to five years or three years. I am also wondering about the payback. Ms. Watts-Rynard spoke about university students, and it is so many months after you graduate from university, or immediately after you graduate. But the challenges with working can sometimes be seasonal when we're looking at the tradespeople. How is that going to work? I know you said it will be in regulations, but you must have a sense of where it will be.

Mr. Rahman: The intent is to replicate as many features of student loans as possible on apprentice loans. For example, for university and college students who get student loans, after they

jeunes travaillent en Alberta, et ils aimeraient que ce soit reconnu en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, le premier ministre a dit, oui, ce sera le cas. Les compétences fédérales et provinciales posent-elles partout au pays un problème aux gens de métier — ils sont nombreux dans le Canada atlantique à se rendre en Alberta?

Mme Watts-Rynard : C'est sans aucun doute un problème. La vérité, c'est que si on n'arrive pas à faire ses heures de travail dans une région donnée du pays, on souhaite se rendre là où il y a une demande. Toutefois, les systèmes provinciaux et territoriaux ne reconnaissent pas toujours la formation technique et les heures faites à l'extérieur.

Je sais que certaines provinces parlent actuellement d'harmonisation. On tente de faciliter la tâche à ceux qui veulent faire des heures dans d'autres provinces ou qui veulent suivre la formation par stages d'études dans une autre région du pays, si elle n'est pas offerte dans leur province.

Nous constatons que l'Alberta est plutôt ouverte à ce sujet, car elle a besoin de travailleurs. Certaines des autres provinces ont des règlements qui ne sont pas encore à jour avec le concept de la mobilité de la main-d'œuvre pour remédier aux pénuries, même s'il s'agit encore d'apprentis. De nombreux accords sur le commerce intérieur, et le programme du Sceau rouge, favorisent grandement la mobilité une fois qu'un travailleur est certifié. Il est seulement question de la période entre l'inscription et la certification, de la nécessité de s'assurer qu'une personne sera en mesure d'être certifiée.

La sénatrice Cordy : Monsieur Rahman, vous avez parlé du remboursement. Vous avez fait allusion au passage à ce sujet dans la Loi sur la faillite, et vous avez dit que les règles seront les mêmes que pour les prêts d'études universitaires. Pourriez-vous me rafraîchir la mémoire à ce sujet? Au moment où on se parle, quelles sont les règles applicables aux universitaires?

M. Rahman : Pour ce qui est des prêts d'études, la règle actuelle stipule que si la faillite est déclarée moins de sept ans après la fin des études et le commencement du remboursement, le prêt n'est pas annulé. Cette règle s'appliquera également aux prêts aux apprentis.

La sénatrice Cordy : Je sais qu'un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés pour faire passer le délai de sept ans à cinq ou trois ans. Je me pose également des questions au sujet du remboursement. Mme Watts-Rynard a parlé des universitaires, et il s'agit d'un certain nombre de mois après l'obtention du diplôme, ou du moment qui suit immédiatement la fin des études. Cependant, pour les gens de métier, les difficultés liées à l'emploi sont parfois saisonnières. Comment va-t-on en tenir compte? Je sais que vous avez dit qu'il en sera question dans la réglementation, mais vous avez certainement une idée de la façon que ce sera abordé.

M. Rahman : L'objectif est de reproduire dans les règles des prêts aux apprentis le plus d'aspects possible des règles des prêts d'études. Par exemple, les étudiants des universités et des collèges

leave school and complete their degree, six months later they go into repayment. They tend to be the same here, too. After they complete their internship they will have a six-month period before they have to start repaying the loans.

During those six months, interest does accrue on student loans and the intent is the same here as well.

Senator Cordy: Six months later?

Mr. Rahman: Yes.

Senator Cordy: After they finish?

Mr. Rahman: Yes.

Senator Seidman: As Senator Cordy said, we have the benefit of a previous study, which helped us to understand the importance of the apprenticeship training programs and the skilled trades.

You may have heard that we all kind of gasped when you said that only half of all apprentices complete their training. Both Mr. Rahman and Ms. Watts-Rynard referred to a way to incorporate the specific financial problems involved, because you identified the financial problems as the main reason for apprentice students not completing or going forward with the program.

You both referred to upcoming regulations to be developed. I would like to know if you see any opportunity to build in some kind of awareness of this particular issue so that we can somehow alleviate it.

Ms. Watts-Rynard: I would start by saying that while financial issues are one factor in non-completion, they are not the only factor. Completion is actually a complex topic, and you really have to start looking at whether it is about continuous employment, whether there are essential skills gaps. There are so many other factors that come into play around completion, but financial issues are one of the factors.

It is a matter of ensuring that apprentices do have another way, if the obstacle to returning to technical training is financial. It may be that in some cases it is not a financial issue, it is just a matter of my employer being busy and I don't have time to go back to technical training. It could be that I don't want to go back on EI and go back to technical training, I'm fully employed exactly where I am now and I don't need to progress.

All of those factors come into play around completion. However, we do know that financial barriers exist. What we would be looking for is an opportunity to help those apprentices that do face the financial barrier and say that's the reason that they're not going back.

In many cases, fixing EI and making that available more quickly is an alternate solution, because we find that those delays are representing a significant challenge.

qui terminent leurs études et obtiennent leur diplôme commencent à rembourser leur prêt six mois plus tard. Les règles auront tendance à être les mêmes pour les apprentis. Une fois leur apprentissage terminé, ils disposeront de six mois avant de devoir commencer à rembourser leur prêt.

Les intérêts s'accumulent pendant cette période de six mois, et ce serait la même chose dans ce cas-ci.

La sénatrice Cordy : Six mois plus tard?

M. Rahman : Oui.

La sénatrice Cordy : Après la fin de leurs études?

M. Rahman : Oui.

La sénatrice Seidman : Comme l'a dit la sénatrice Cordy, nous avons la chance d'avoir une étude antérieure, qui nous a aidés à comprendre l'importance des programmes d'apprentissage et des métiers spécialisés.

Vous avez peut-être remarqué que nous avons tous légèrement sursauté quand vous avez dit que seulement la moitié des apprentis terminent leur programme. M. Rahman et Mme Watts-Rynard ont tous les deux fait allusion à un moyen de tenir compte des problèmes financiers concernés, car vous avez déterminé qu'il s'agit de la principale raison pour laquelle les apprentis ne terminent pas ou ne poursuivent pas leur programme.

Vous avez tous les deux parlé de règlements qui seront élaborés. J'aimerais savoir si vous pouvez nous aider à mieux comprendre ce problème précis pour que nous puissions y remédier.

Mme Watts-Rynard : Disons d'abord que même si les questions financières sont une des raisons du non-achèvement des programmes, ce n'est pas la seule. L'achèvement de l'apprentissage est un sujet complexe, et il est grand temps de déterminer si c'est lié à l'emploi continu, s'il y a des lacunes dans les compétences essentielles. Il y a beaucoup d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, mais les questions financières en sont un.

Il faut s'assurer qu'une autre solution s'offre aux apprentis si c'est une question financière qui les empêche de poursuivre leur formation technique. Dans certains cas, c'est peut-être tout simplement attribuable au fait que leurs employeurs sont occupés ou qu'ils ne veulent pas devoir toucher de prestations d'assurance-emploi. Ils se disent : « J'ai maintenant un emploi à temps plein et je n'ai pas besoin de progresser. »

Tous ces facteurs entrent en ligne de compte quand il s'agit de l'achèvement des programmes. Cela dit, nous savons qu'il y a des obstacles financiers. Nous aimerions avoir un moyen d'aider les apprentis concernés à y faire face, et être en mesure de dire que c'est la raison pour laquelle ils ne poursuivent pas leur formation.

Dans bien des cas, remédier aux lacunes de l'assurance-emploi pour qu'on puisse en bénéficier plus rapidement est une autre solution, car nous constatons que ces délais représentent un défi de taille.

In terms of being able to provide the loan and the regulations, we would be looking for an opportunity to tell apprentices that if it's a financial issue stopping you from going back into technical training, let's address that issue and give you another source of income. The truth is I have heard from employers who are saying they're giving their apprentices loans and trying to help them financially. People say, "I can't live like this; I need to come back to work." Not being able to complete that next level means they're not getting closer to certification, and quite frankly they're not getting to a point where they can make more money because apprentices make an increasing percentage of a journey person's wage as they progress through the system. Those block release training periods have a fundamental impact on their employment income as well.

Those are some of the reasons that we think it's important to provide the financial supports. It's a question of whether a student loan system can easily be applied to a very non-linear way of work-integrated learning.

Senator Seidman: Mr. Rahman, you said specifically a key factor that has been reported as contributing to low apprenticeship completion is the financial cost. If you could perhaps supplement what Ms. Watts-Rynard just told us, I would appreciate it.

Mr. Rahman: Yes, and I think we are referring to the same studies here where financial issues were found to be one of the main reasons why they don't complete. There are other ones, as Sarah has already elaborated on.

What I would like to add to what Sarah has already said is that raising awareness is going to definitely be very important. We have been in discussions with stakeholders, including Sarah — she has been very helpful on this initiative — as well as other stakeholders, such as the employer associations, for example. We have been very pleased with the feedback we have received so far.

Yes, for those of us who work in the student loans program, this is new territory, but we feel quite comfortable with the feedback and reaction we have received that we can work together in raising awareness about this new initiative among apprentices or potential apprentices.

Senator Seidman: Is there something that you see as important to be put into regulation that would help with this particular problem? The regulations have yet to be written.

Mr. Rahman: That is right. The regulations are intended to set parameters, the design of the program itself. I am not sure I can comment on whether or not raising awareness can be part of the regulations. I don't have that knowledge.

Pour ce qui est d'offrir des prêts et d'établir la réglementation, nous aimerions pouvoir dire aux apprentis que si c'est une question financière qui les empêche de reprendre leur formation technique, nous pouvons la régler et leur donner une autre source de revenus. La vérité, c'est que j'ai entendu des employeurs dire qu'ils prêtent de l'argent à leurs apprentis pour les aider financièrement. Les gens disent : « Je ne peux pas vivre comme cela; je dois retourner au travail. » Ne pas être en mesure de terminer la prochaine étape de la formation signifie qu'ils sont encore moins susceptibles d'obtenir leur certificat et, bien franchement, cela fait en sorte qu'ils ne gagnent pas plus cher, car le salaire d'un apprenti se rapproche de plus en plus de celui d'un compagnon à mesure qu'ils progressent dans le système. Les périodes de stages d'études en cours de travail ont également de profondes répercussions sur leur revenu d'emploi.

Il s'agit là de certaines des raisons pour lesquelles nous pensons qu'il est important d'offrir un soutien financier. Ce qui importe, c'est de déterminer si un régime de prêts aux étudiants peut s'appliquer dans un parcours très peu linéaire d'apprentissage intégré au travail.

La sénatrice Seidman : Monsieur Rahman, vous avez précisé que selon certains, un des facteurs clés qui contribue au faible taux d'achèvement de l'apprentissage est le coût. Je vous serais reconnaissante si vous pouviez ajouter quelque chose à ce que Mme Watts-Rynard vient tout juste de nous dire.

M. Rahman : Oui, et je pense que nous faisons allusion aux mêmes études qui ont établi que les difficultés financières sont une des principales raisons qui expliquent pourquoi ils ne terminent pas leurs programmes. Il y en a d'autres, et Sarah a déjà donné des précisions à ce sujet.

La chose que j'aimerais ajouter à ce que Sarah a déjà dit, c'est qu'il sera sans aucun doute important de sensibiliser davantage les gens. Nous avons discuté, y compris Sarah — elle a été très utile dans le cadre de cette initiative —, avec des intervenants, en particulier les associations patronales. Nous sommes très satisfaits des commentaires que nous avons reçus jusqu'à maintenant.

Ceux d'entre nous qui sont affectés au programme de prêts aux étudiants s'aventurent effectivement en terrain inconnu, mais, compte tenu des commentaires et des réponses que nous avons reçus, nous sommes très à l'aise avec l'idée de collaborer pour sensibiliser davantage les apprentis actuels et potentiels à cette nouvelle initiative.

La sénatrice Seidman : Pour remédier à ce problème précis, y a-t-il un aspect que vous jugez important de prévoir dans la réglementation? On n'a pas encore rédigé les règlements.

M. Rahman : En effet. La réglementation vise à établir les paramètres, la structure du programme proprement dit. Je ne suis pas certain que la sensibilisation peut faire partie de la réglementation. Je n'ai pas les connaissances nécessaires pour me prononcer à ce sujet.

Ms. Watts-Rynard: I will mention that my brief, although I understand it hasn't been distributed yet, does have research. It refers to two or three different research studies around financial barriers, which I think will answer some of your questions about why we consider that to be a major barrier.

Senator Enverga: Thank you for the presentations. You mentioned that there is \$4,000 for a period of technical training, which is a loan, and then later on you will provide \$1,000 or \$2,000 as soon as they complete the program. Is the \$1,000 and \$2,000 a loan or is it free money?

Mr. Rahman: Those are grants. They are free money. Those are already in place, actually. This new loan will be introduced in January, but the Apprentice Incentive Grants — \$1,000 for first and second level — and the Apprentice Completion Grant of \$2,000 have been in place for a few years now; apprentices currently receive those.

Senator Enverga: So it's separate and additional?

Mr. Rahman: That's right.

Senator Enverga: You must be talking to the provinces and other businesses that say we need this kind of apprenticeship program. Is there a limitation on how many people can apply to this kind of program? Is there a control on that? Sometimes there are too many jobs in a particular area and one must wait. Do you then say, "We cannot give any further loan to you?" Do you have any of those controls?

Mr. Rahman: With respect to the apprentice loan, any apprentice registered in a Red Seal trade can apply for it. As long as they meet the eligibility criteria, they will get it. There will be no limit on how many of them can get it.

Whether or not provincial apprenticeship authorities put a restriction on the number of apprentices are beyond the parameters of this loan program, but any apprentice who meets the eligibility criteria for this loan will be able to get it.

Senator Enverga: My fear is if we have an oversupply in a certain job description, it will not work. The overall apprenticeship work will backfire on us, so I want to make sure whether you think there should be a control for how many people can apply for these jobs.

Ms. Watts-Rynard: One of the important things about the apprenticeship system is that it is uniquely responsive to industry demand because to be an apprentice you need to have a job, which means somebody has decided that it is important for somebody to be doing that job for them.

Mme Watts-Rynard : Je précise que mon mémoire, même si j'ai cru comprendre qu'on ne l'a pas encore distribué, contient certains résultats de travaux de recherche. On y fait allusion à deux ou trois études sur les obstacles financiers, ce qui devrait répondre à certaines de vos questions sur les raisons pour lesquelles nous considérons cela comme un empêchement majeur.

Le sénateur Enverga : Merci de vos exposés. Vous avez mentionné qu'on accorde un prêt de 4 000 \$ pour une période de formation technique, et vous offrez ensuite 1 000 ou 2 000 \$ dès que le programme est terminé. Les montants de 1 000 et 2 000 \$ sont-ils prêtés ou donnés?

M. Rahman : Ce sont des subventions. L'argent est donné. À vrai dire, elles existent déjà. Le nouveau prêt sera offert en janvier, mais les subventions incitatives aux apprentis — de 1 000 \$ pour le premier niveau et le deuxième — et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$ sont offertes depuis maintenant quelques années; des apprentis en bénéficient actuellement.

Le sénateur Enverga : Donc, c'est distinct et complémentaire?

M. Rahman : En effet.

Le sénateur Enverga : Vous devez parler avec les provinces et les autres entreprises qui disent que nous avons besoin de ce genre de programme d'apprentissage. Le nombre de personnes qui peuvent en bénéficier est-il limité? Est-ce contrôlé? Il faut parfois attendre parce qu'il y a trop d'emplois offerts dans un domaine donné. Le cas échéant, dites-vous aux personnes concernées que vous ne pouvez pas prêter plus d'argent? Avez-vous ce genre de mécanismes de contrôle?

M. Rahman : Pour ce qui des prêts aux apprentis, tous ceux qui sont inscrits dans le programme d'apprentissage d'un métier désigné Sceau rouge peuvent faire une demande. Dans la mesure où ils répondent aux critères d'admissibilité, un prêt leur sera consenti. Le nombre de personnes qui pourront en bénéficier ne sera pas limité.

Quant à savoir si les autorités provinciales en matière d'apprentissage ont restreint le nombre d'apprentis, cela dépasse largement le cadre de ce programme, mais tous ceux qui répondent aux critères d'admissibilité se verront accorder un prêt.

Le sénateur Enverga : Je crains qu'il n'y ait une offre excédentaire pour certains emplois, ce qui poserait problème, car tout le travail que nous aurions accompli à cet égard pourrait se retourner contre nous. Je veux donc être certain de savoir si vous pensez qu'il faudrait contrôler le nombre de personnes qui peuvent postuler certains emplois.

Mme Watts-Rynard : Un des aspects importants du système d'apprentissage est la façon unique dont il répond à la demande de l'industrie, car il faut avoir un emploi pour être apprenti, ce qui signifie que quelqu'un a décidé qu'il est important que quelqu'un fasse le travail pour lui.

Because it is industry-responsive, it's highly unlikely you would get into a situation where somebody was eligible for the loan but was going to be made redundant within that trade. It is possible that economic circumstances would change and the person would discontinue their apprenticeship or they would be laid off from their job, but because of the industry-responsive nature, there are generally very few limits on how many people can be hired within a particular trade at the provincial level.

There are sometimes difficulties with the educational infrastructure and whether or not it can support the number of apprentices. We see there are some parts of Canada — I know in Saskatchewan at the moment, the key technical training provider is providing technical training 24 hours a day because there is so much demand for the training, but they don't have the infrastructure in place to support doing that within regular work hours.

I think you would be hard-pressed to say that somebody who was pursuing their apprenticeship and being able to pull down on the loan was in a position where we have too many people in that trade because it is uniquely responsive to what employers are hiring.

Senator Enverga: Is there a limitation that the \$4,000 has to go towards tuition? Do you have any limitations like that?

Mr. Rahman: No, there is no limitation on the grant of \$4,000. It is to cover their costs and the costs would include tuition, living expenses and other things as well.

Senator Enverga: Do you plan on providing this information to high schools all over Canada?

Mr. Rahman: We will work on raising awareness of this program, yes.

Senator Chaput: Ms. Watts-Rynard, by your presentation, I gather you believe this is a good thing, but there needs to be a streamlined application process and timely delivery of funds such that it needs to be defined and regulated. Is that what you're saying?

Ms. Watts-Rynard: That is what I'm saying. Even the fact that the loan has been introduced I think is a positive thing. It tells apprentices that their post-secondary pathway is not less valuable than any other. That is an important message.

In terms of actually administering the loan program, they are not students the way we understand post-secondary students, and so I recognize that the loan is sending an important positive message. I think it's providing financial supports that are required.

By the same token, they just don't fit the mould the same way that you would expect other post-secondary students to. I'm suggesting that the loan program really needs to be uniquely aligned with their requirements and their reality.

Parce qu'il répond aux besoins de l'industrie, il est très improbable qu'on se retrouve dans une situation où une personne admissible au programme soit en surnombre dans son métier. Il est possible que la situation économique change et que cette personne mette fin à son apprentissage ou perde son emploi, mais étant donné que le programme est conçu de manière à répondre à la demande de l'industrie, le nombre de personnes qui peuvent être engagées pour exercer un certain métier est généralement très peu limité à l'échelle provinciale.

L'infrastructure de l'éducation entraîne parfois certaines difficultés quant au nombre d'apprentis qui peuvent suivre une formation. Nous voyons cela dans certaines régions du Canada. Je sais que, en Saskatchewan, le principal établissement d'apprentissage offre actuellement de la formation 24 heures sur 24 compte tenu de la forte demande et de l'infrastructure insuffisante pour que les cours soient seulement donnés pendant les heures normales de travail.

Je crois qu'il serait mal venu de dire que quelqu'un qui suit une formation et qui a été en mesure d'obtenir un prêt sera en surnombre dans un métier, car le programme est adapté aux besoins des employeurs.

Le sénateur Enverga : Les 4 000 \$ doivent-ils servir à couvrir les frais de scolarité? Imposez-vous ce genre de conditions?

M. Rahman : Non, la subvention de 4 000 \$ ne fait l'objet d'aucune condition. L'argent sert à couvrir les dépenses des apprentis, y compris les frais de scolarité, les frais de subsistance et ainsi de suite.

Le sénateur Enverga : Prévoyez-vous fournir cette information aux écoles secondaires de partout au Canada?

M. Rahman : Nous tâcherons de sensibiliser davantage les gens au programme, oui.

La sénatrice Chaput : Madame Watts-Rynard, en écoutant vos observations, j'ai cru comprendre que vous pensez que c'est une bonne chose, mais qu'il faut définir et régler un processus de demande simplifié pour que les fonds soient versés rapidement. Est-ce cela que vous dites?

Mme Watts-Rynard : C'est ce que je dis. Même le fait que le programme de prêts ait été créé est une bonne chose. Cela indique aux apprentis que leur parcours postsecondaire a autant de valeur que celui des autres. C'est un message important.

À propos de l'administration du programme de prêts, il faut comprendre que ces étudiants ne sont pas comme les autres étudiants de niveau postsecondaire, et j'admets donc que le programme véhicule un message important et positif. Je crois qu'il offre un soutien financier nécessaire.

Dans le même ordre d'idées, la façon dont les apprentis entrent dans le moule n'est tout simplement pas la même de ce qu'on s'attendrait de la part des autres étudiants du niveau postsecondaire. J'estime qu'il faut harmoniser le programme de prêts avec les exigences et la réalité propres aux apprentis.

Senator Chaput: Have you been part of the discussions that have taken place in regard to this?

Ms. Watts-Rynard: I have been part of the discussions with Atiq's group in thinking about how we are going to make it work. That's something that I'm providing ongoing support for.

I wasn't part of any discussion about whether or not the loan program was the solution to the financial barriers or if there were perhaps other solutions. Once the loan was announced, I was approached for some advice about how to align that appropriately with apprenticeship.

Senator Chaput: Thank you. Mr. Rahman, in the discussions that took place, you mentioned provinces and territories. How far did those discussions go with the provinces and territories? How did they react to this new program? Was there any negative reaction?

Mr. Rahman: Thank you. They have all reacted quite positively to this initiative. We have been having ongoing discussions with them on a bilateral basis to make sure that we can deliver it properly. We cannot deliver this because of some of the issues that Sarah has already mentioned, that it's not a typical student-university relationship.

There are a number of parties involved. They go to institutions for a few weeks, and then they're with the employers and they're registered with the provinces. We need to work with almost all the parties to make sure that this initiative can be delivered properly.

We have been talking to the provinces and territories with respect to how to ensure that an apprentice is still an apprentice. These loans are going to be interest-free for a period of time. How do we ensure that the apprentice is still an apprentice and should continue on interest-free status? We need the help of provinces and territories to do that. Those are the discussions we have been having. So far no province has raised any concerns about this.

Senator Chaput: How about the apprentice, the person, the man or the young woman? Did you discuss that with a group of them?

Mr. Rahman: We have not engaged with apprentices directly. Sarah, who represents apprentices, it's the Canadian Apprenticeship Forum, so those are the stakeholder associations we have engaged with, but not directly with apprentices.

Senator Chaput: This idea doesn't necessarily come from them, it comes from the government, and now we're trying to see how we can make it happen?

Mr. Rahman: The idea had been proposed by stakeholders before it was announced this year. Stakeholders usually do their pre-budget submissions to the government, and the idea of loans

La sénatrice Chaput : Avez-vous participé aux discussions qui ont été menées à ce sujet?

Mme Watts-Rynard : J'ai pris part aux discussions menées avec le groupe d'Atiq au sujet de la façon dont le programme allait fonctionner. J'apporte un soutien continu dans ce dossier.

Par contre, je n'ai participé à aucune discussion visant à déterminer si le programme de prêts était la solution aux obstacles financiers, ou s'il y en avait peut-être d'autres. Après l'annonce du programme, on m'a approché pour obtenir certains conseils sur la façon de l'harmoniser convenablement avec l'apprentissage.

La sénatrice Chaput : Merci. Monsieur Rahman, dans le cadre des discussions, vous avez parlé des provinces et des territoires. Dans quelle mesure a-t-on discuté avec les provinces et les territoires? Comment ont-ils réagi à ce nouveau programme? Y a-t-il eu des réactions négatives?

M. Rahman : Merci. Ils ont tous réagi fort positivement à cette initiative. Nous discutons régulièrement avec eux pour nous assurer que nous pouvons exécuter le programme adéquatement. Nous ne pouvons pas le mettre en oeuvre à cause de certains problèmes que Sarah a déjà mentionnés. Ce n'est pas une relation typique étudiant-université.

Il y a plusieurs parties en jeu. Les apprentis étudient dans des établissements pour quelques semaines, vont ensuite travailler avec les employeurs et sont enregistrés auprès des provinces. Nous devons travailler avec presque toutes les parties pour nous assurer que cette initiative puisse être réalisée adéquatement.

Nous avons des discussions avec les provinces et les territoires pour déterminer comment nous pouvons nous assurer qu'un apprenti est toujours un apprenti. Ces prêts seront sans intérêt pendant un certain temps. Comment pouvons-nous nous assurer qu'un apprenti est toujours un apprenti et devrait continuer à ne pas payer d'intérêt? Nous avons besoin de l'aide des provinces et des territoires pour le savoir. Ce sont là les discussions que nous avons. Jusqu'à maintenant, aucune province n'a exprimé de préoccupations à ce sujet.

La sénatrice Chaput : Qu'en est-il de l'apprenti, de la personne, de l'homme ou de la jeune femme? Avez-vous discuté avec certains d'entre eux?

M. Rahman : Nous ne nous sommes pas entretenus avec des apprentis directement. Nous avons discuté avec Sarah, qui représente les apprentis, le Forum canadien sur l'apprentissage. Nous nous sommes donc entretenus avec ces associations industrielles, mais pas avec des apprentis directement.

La sénatrice Chaput : Cette idée ne vient pas nécessairement de ces associations, mais du gouvernement, et nous essayons maintenant de voir comment nous pouvons la concrétiser.

M. Rahman : L'idée avait été proposée par les intervenants avant qu'elle soit annoncée cette année. Les intervenants présentent généralement leurs propositions budgétaires au

for apprentices has been part of those submissions for a couple of years; so it was coming from the stakeholders.

The Chair: Thank you both very much. I want to repeat what some of my colleagues have said.

I can tell you I have personally considered, for much of my career, that we have substantially undervalued technical and trade training in this country to our great disadvantage. That has been a problem with regard to many aspects of our economy. Contrary to the very good basis of Senator Enverga's question, the reality is that we suffer from a dearth of people available for apprenticeship programs, or in some cases we don't have employers in a position to provide apprenticeship programs. It's been difficult to build the expertise.

I was delighted to hear you both say that you believe this will give recognition to the recognized value of these programs. That's enormously important. I am delighted to hear from those of you who work in that area because I think enhancing recognition of the value in society of these programs is absolutely critical for us.

I certainly agree with you that once a loan is approved a program for this area will indeed give recognition, and in the same sense of loans to students in the traditional PSE routes. I was very pleased to hear what you were saying on those issues today, and to support and acknowledge what my colleagues have already said with regard to recognizing the value in these areas.

I thank my colleagues. I want to remind them that I'm only going to suspend the meeting because we have to give instructions following this.

(The committee continued in camera.)

gouvernement, et l'idée de consentir des prêts aux apprentis fait partie de ces propositions pendant quelques années. L'idée venait donc des intervenants.

Le président : Merci infiniment à tous les deux. Je tiens à répéter ce que certains de mes collègues ont dit.

Je peux vous dire que j'ai passé la plus grande partie de ma carrière à penser que nous sous-estimions énormément la formation technique et professionnelle au pays, à notre grand désavantage. Cela a posé problème à bien des égards pour notre économie. Contrairement à l'excellente question du sénateur Enverga, le fait est que nous souffrons d'une pénurie de personnes disponibles pour participer aux programmes d'apprentissage ou, dans certains cas, nous n'avons pas d'employeurs pour offrir les programmes. Il est difficile de développer l'expertise.

J'ai été ravi d'apprendre que vous pensez que cela fera reconnaître la valeur de ces programmes. C'est extrêmement important. J'ai été heureux d'entendre les témoignages des représentants de ce secteur, car je pense qu'il est essentiel pour nous que la société reconnaisse davantage la valeur de ces programmes.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que lorsqu'un prêt est approuvé, un programme pour ce secteur offrira cette reconnaissance, à l'instar des prêts consentis aux étudiants dans les programmes traditionnels d'aide financière pour l'éducation postsecondaire. J'ai été très heureux d'entendre vos témoignages aujourd'hui sur ces questions et de voir que vous appuyez et reconnaissez ce que mes collègues ont dit au sujet de l'importance de ces programmes dans ces secteurs.

Je remercie mes collègues. Je tiens à leur rappeler que je vais seulement suspendre la séance, car nous devons donner des directives à la suite de notre étude.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, May 14, 2014

S.U.C.C.E.S.S.:

Queenie Choo, Chief Executive Officer.

AURAY Capital International:

Marc Audet, President and Chief Executive Officer.

Thursday, May 15, 2014

Employment and Social Development Canada:

Annette Ryan, Director General, Employment Insurance Policy;

Jean-François Roussy, Director, Employment Insurance Policy;

Laurent Quintal, Assistant Director, Strategic Policy;

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research.

Federally Regulated Employers — Transportation and Communications:

John Farrell, Executive Director.

Canadian Apprenticeship Forum:

Sarah Watts-Rynard, Executive Director.

TÉMOINS

Le mercredi 14 mai 2014

S.U.C.C.E.S.S. :

Queenie Choo, directrice générale.

AURAY Capital International :

Marc Audet, président et chef de la direction.

Le jeudi 15 mai 2014

Emploi et Développement social Canada :

Annette Ryan, directrice générale, Politique de l'assurance-emploi;

Jean-François Roussy, directeur, Politique de l'assurance-emploi;

Laurent Quintal, directeur adjoint, Politiques stratégiques;

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches.

Employeurs des transports et communications de régie fédérale :

John Farrell, directeur administratif.

Forum canadien sur l'apprentissage :

Sarah Watts-Rynard, directrice exécutive.